

**MISER SUR LA CULTURE AU CANADA :  
FINANCER LA CULTURE, LES ARTS  
ET LE PATRIMOINE PAR LES JEUX DE HASARD**

Présenté à la table ronde de CIRCLE  
Rome, 14-16 novembre 2002

*par*

*M. Sharon Jeannotte*

Recherche et analyse stratégiques

*Direction générale des politiques stratégiques et de la recherche*

Ministère du Patrimoine canadien  
25, rue Eddy, 12<sup>e</sup> étage  
Hull (Québec)  
Canada K1A 0M5

**Août 2002**

*Référence : SRA-676-f*

Pour copies PDF de cette étude contactez-nous par :  
Internet : [sradoc\\_docras@pch.gc.ca](mailto:sradoc_docras@pch.gc.ca)  
ou par fax: (819) 997-6765

\* Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement le point de vue du ministère du Patrimoine canadien.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ</b>		3
<b>1.0 INTRODUCTION</b>		6
<b>2.0 CONTEXTE</b>		6
2.1 Historique		6
2.2 Recettes tirées des jeux de hasard parrainés par les gouvernements		7
2.3 Faire ses jeux au Canada : un loisir répandu		9
<b>3.0 ADMINISTRATION ET GESTION PAR LES PROVINCES DU JEU LÉGALISÉ</b>		11
3.1 Colombie-Britannique – Administration et gestion des jeux de hasard		13
3.2 Alberta – Administration et gestion des jeux de hasard		16
3.3 Saskatchewan – Administration et gestion des jeux de hasard		18
3.4 Ontario – Administration et gestion des jeux de hasard		20
<b>4.0 DISTRIBUTION PAR LES PROVINCES DES RECETTES DES JEUX DE HASARD POUR LA CULTURE</b>		23
4.1 Colombie-Britannique		23
4.2 Alberta		24
4.3 Saskatchewan		26
4.4 Ontario		30
<b>5.0 MISER SUR LA CULTURE : IMPACTS ET CONSÉQUENCES</b>		32
5.1 Les recettes des jeux de hasard : source de revenu pour les organismes culturels		33
5.2 Les jeux de hasard et les questions morales		36
5.2.1 Impacts sociaux du jeu sur les personnes		36
5.2.2 Conséquences éthiques pour les organismes bénéficiaires		37
5.2.3 Conséquences éthiques pour les organismes de jeu		39
5.3 Les jeux de hasard et les communautés		41
5.4 Conclusions		43
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>		46

---

## RÉSUMÉ

***Ce vice nous rapporte 100 millions de francs l'an. Je l'interdirai assurément sur-le-champ – dès que vous m'aurez donné une vertu aussi lucrative.***

### ***Napoléon Bonaparte***

La présente étude se demande dans quelle mesure les recettes des jeux de hasard financent l'activité culturelle au Canada. Il s'en dégage une toile complexe d'activités de jeux de hasard et une toile encore plus enchevêtrée pour ce qui est de la répartition des recettes tirées de ces activités.

Au Canada, les jeux de hasard sont légaux depuis 1969. On avait alors modifié le *Code criminel* pour autoriser les provinces à exploiter des systèmes de loterie et des casinos et pour accorder à des organismes de bienfaisance et religieux des permis d'exploitation de systèmes de loterie. En 1979, le gouvernement fédéral consentait en vertu d'un accord fédéral-provincial à s'abstenir d'exploiter et de gérer des systèmes de loterie. En retour, les provinces acceptaient de verser au gouvernement fédéral l'équivalent de 24 millions de dollars canadiens (\$ CAN) (en dollars de 1979) par année.

Au Canada, les recettes brutes réalisées sur les jeux de hasard parrainés par les gouvernements ont augmenté de 170 % de 1992 à 1998, passant de 2,7 à 7,4 milliards de \$ CAN. Selon de plus récentes données de Statistique Canada, ce montant serait monté en 2001 à 10,7 milliards de \$ CAN, soit 7 milliards d'euros. En 1999-2000, les recettes nettes avaient atteint quelque 5,6 milliards de \$ CAN ou 3,65 milliards d'euros. Toujours en 1999-2000, elles équivalaient à 5,2 % de l'ensemble des revenus provinciaux.

Les provinces et les territoires ont vu les recettes qu'elles tirent des jeux de hasard faire un bond spectaculaire durant les années 1990 en raison surtout de la croissance observée du côté des casinos et des appareils de loterie vidéo (ALV). En 1992, les recettes des casinos et des ALV représentaient à peine 1 % et 9 % respectivement des recettes brutes des jeux de hasard. En 1999-2000, les casinos procuraient aux provinces 32 % de leurs recettes de jeu et les ALV, 25 %, bien que les loteries continuaient à leur rapporter 30 % des recettes nettes totales. En 1999-2000, toutes les provinces sauf le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve avaient des casinos permanents et toutes les provinces sauf la Colombie-Britannique et l'Ontario permettaient l'exploitation de machines de jeu électroniques (comme les ALV et les machines à sous) hors des casinos.

Les recettes des jeux de hasard contribuent généreusement aux trésors provinciaux. Le jeu étant de loin la plus lucrative des entreprises commerciales des provinces et territoires, la plupart des provinces possèdent de vastes structures administratives pour réglementer et gérer l'industrie du jeu et, dans certains cas, distribuer les recettes correspondantes.

On se concentre dans la présente étude sur l'administration et la répartition des recettes tirées des jeux de hasard dans quatre provinces : la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et l'Ontario. Il en ressort principalement que :

- En 1999-2000, 40 % des recettes des jeux de hasard, soit 740 millions de \$ CAN, ont été remises au gouvernement de la Colombie-Britannique. De ce montant, quelque 156 millions (ou 21 %) de \$ CAN ont été octroyés à plus de 4 800 œuvres de bienfaisance, dont celles appuyant la culture et les arts. Dans l'ensemble, environ 11 % des recettes des jeux de hasard versées aux organismes caritatifs ou générées par ceux-ci ont servi à des fins culturelles. On peut affirmer qu'environ 2,3 % des recettes globales de 740 millions de

---

\$ CAN que les jeux de hasard ont permis aux gouvernements d'encaisser en 1999-2000 ont profité directement au secteur culturel.

- L'Alberta donne environ 73 % des recettes qu'elle tire des jeux de hasard, un montant qui dépasse le milliard de \$ CAN, à 12 ministères gouvernementaux pour le financement d'initiatives communautaires. Environ 8 % de ces recettes (ou quelque 75 millions de \$ CAN) en 2001-2002 sont versées sous formes de bourses à des organismes communautaires par l'entremise de sept programmes et fondations. On estime qu'en 2002-2003, des recettes de 1,2 milliard de \$ CAN provenant des jeux de hasard seront transférées à la province. Environ 21 millions de \$ CAN seront versés à l'Alberta Foundation for the Arts, alors que 5,9 le seront à l'Alberta Historical Resources Foundation et que 1,4 serviront au « développement des arts ». En outre, un montant indéterminé sera consacré à des projets de bénévolat culturel dans le cadre du *Community Initiatives Program*. Par conséquent, il semble qu'environ 28,3 millions de \$ CAN, l'équivalent d'environ 2,4 % des recettes estimatives totales des jeux de hasard, prendront le chemin de la culture en 2002-2003.
- Au contraire des trois autres provinces visées par la présente étude, la Saskatchewan possède plusieurs administrations distinctes et circuits de distribution des recettes pour les loteries, les casinos et les ALV et machines à sous. La province a tiré des recettes nettes de l'ordre de 520,8 millions de \$ CAN de ces sources en 2001. Mais s'il appert qu'environ 67 % des recettes nettes des loteries sont versées au Saskatchewan Lotteries Trust Fund for Sport, Culture and Recreation, à peine quelque 4,4 % des recettes nettes des ALV, machines à sous et casinos sont octroyées au First Nations Fund et au Community Initiatives Fund, les deux autres organismes subventionnaires. Des sources officielles laissent entendre que des recettes de jeux de hasard d'environ 13,9 millions de \$ CAN ont servi à des fins culturelles en 2000-2001. Cela signifie qu'environ 2,7 % des recettes nettes des jeux de hasard versées au Trésor provincial de la Saskatchewan sont injectées directement dans la culture.
- En Ontario, comme en Saskatchewan, la distribution des recettes des jeux de hasard emprunte plusieurs circuits. Mais l'Ontario remet environ 100 millions des quelque 1,9 milliard de \$ CAN de recettes nettes qu'elle tire des divers types de jeux à la Fondation Trillium de l'Ontario pour le versement de subventions de charité. La province consacre le solde aux priorités dans les domaines de la santé et de l'éducation. En 2000-2001, elle a remis environ 23 millions de \$ CAN, soit un peu plus de 1 % des recettes provinciales totales au chapitre des jeux, à la Fondation Trillium de l'Ontario pour la réalisation de plus de 400 projets dans le secteur des arts et de la culture.

Les données examinées pour la présente étude donnent à penser qu'à peine 1 % à 3 % des recettes provinciales des jeux de hasard se fraient un chemin jusqu'aux organismes culturels. Les recettes des jeux de hasard sont une source de financement culturel nettement plus importante en Alberta et en Saskatchewan qu'en Colombie-Britannique et en Ontario en regard du total des dépenses culturelles provinciales. Malgré la petitesse des montants en cause, on notera que les recettes des jeux de hasard mises à la disposition des œuvres de charité et des organismes sans but lucratif sous forme de subventions semblent avoir augmenté ces trois dernières années dans trois des quatre provinces à l'étude (Ontario, Saskatchewan et Alberta). Cependant, il se pourrait qu'on presse les gouvernements provinciaux de consacrer des portions encore plus congrues de la manne des jeux à des secteurs tels que les soins de santé et l'éducation, que les Canadiens estiment généralement sous-financés et au bord de la crise. Si cela arrivait, les organismes culturels ne verraient sans doute augmenter que modestement

---

la proportion des recettes des jeux de hasard consacrées aux programmes de subvention à la culture.

Certains indices portent à croire que l'accès accru aux casinos, aux machines à sous et aux ALV exacerberait le jeu compulsif. Il est certain que la participation aux jeux de cette catégorie s'est fortement accrue ces dernières années. Chez les hommes, le taux de fréquentation des casinos et d'utilisation des machines à sous et des ALV est passé d'à peine 14 % à 20 % de 1996 à 2000, alors qu'il est passé de 11 % à 18 % chez les femmes. De nombreux organismes bénéficiaires ont dû compromettre quelque peu leurs normes d'éthique pour accepter des subventions provenant des recettes des jeux de hasard. Les organismes sans but lucratif semblent être particulièrement soucieux à l'idée de profiter de la participation des gens à faible revenu aux jeux de hasard, ce que certains qualifient d'« imposition régressive » et d'« impôt sur la pauvreté ». Cela semble agacer au plus haut point les organismes sans but lucratif qui dispensent des services de santé, d'enseignement ou sociaux, mais moins les organismes culturels.

Outre les conséquences pour les organismes bénéficiaires, il semble, à la lumière de certains indices, que les organisations qui dirigent les activités de jeu provinciales et qui dispensent le financement soient également aux prises avec des dilemmes d'ordre moral. Les résultats de l'étude donnent à penser que les gouvernements marchent sur la corde raide de l'éthique en encourageant la tenue d'activités considérées comme des vices par certains segments de la population et doivent par conséquent mobiliser des ressources considérables pour gérer et surveiller les activités de jeu afin d'assurer le respect des normes publiques de probité, de reddition de comptes et de transparence.

Les jeux de hasard contribuent largement à la vie économique et culturelle de nombreuses communautés canadiennes. Ces bienfaits se heurtent toutefois au malaise grandissant que provoquent les effets sociaux des jeux de hasard sur les communautés. En 1999, la Canada West Foundation a sondé 2 200 Canadiens afin d'alimenter, données empiriques à l'appui, un débat national émergent sur le niveau approprié de jeux de hasard dans les communautés. Le sondage révèle que 68 % des Canadiens pensent que le jeu n'a pas amélioré la qualité de vie de leur communauté et que 84 % sont d'avis que les gouvernements devraient tenir des consultations publiques avant d'introduire de nouvelles formes de jeux de hasard. Si 47 % se sont déclaré satisfaits des restrictions actuelles aux jeux de hasard, 43 % ont dit souhaiter l'application de règles plus sévères. Certains organismes communautaires commencent également à s'inquiéter de l'impression que donnent les recettes tirées des jeux de hasard à leur clientèle. Toutefois, malgré l'agitation morale que suscite la provenance des recettes par le jeu, ni les groupes sans but lucratif ni la population canadienne ne semblent vouloir renoncer à ce riche filon d'appui aux initiatives communautaires.

Les décideurs n'ont pas la tâche facile lorsque vient le temps de trancher entre les avantages économiques, d'une part, et les coûts sociaux et culturels, d'autre part. Les politiciens et les hauts fonctionnaires des gouvernements provinciaux finiront peut-être par adopter des politiques en fonction des groupes d'intérêt s'exprimant le plus fortement, mais l'on est encore loin de savoir au Canada à qui cette voix appartiendra.

En l'absence de pressions pour le changement, il semble peu probable que les provinces fermeront leurs salles de jeux ou cesseront d'appuyer les groupes culturels et les autres groupes caritatifs ou sans but lucratif, quoique les électeurs pourraient les forcer à en freiner ou limiter les formes les plus dérangeantes, comme les casinos et les ALV.

## 1.0 INTRODUCTION

En vue d'une réunion des Centres d'information et de recherche sur la culture et la liaison documentaire en Europe (CIRCLE), le Canada a été invité à contribuer à un guide sur le financement de la culture par les loteries. On nous a demandé de répondre à un questionnaire bref et simple en apparence, ce qui, dans le contexte canadien, s'est révélé impossible pour un certain nombre de raisons.

D'abord, le Canada n'a pas de loterie nationale unique, mais *plusieurs* loteries nationales, chacune étant administrée par les 13 provinces et territoires (les gouvernements infranationaux formant une partie de la Confédération canadienne). La seconde difficulté vient de ce que chacun de ces 13 gouvernements greffe à ces loteries nationales une série de loteries régionales et provinciales et qu'on y verse le produit de toutes ces loteries dans un compte financier provincial ou territorial unique. Autre obstacle : les loteries ne sont qu'une des sources de recettes par le jeu des provinces et territoires du Canada. Dans certaines provinces et certains territoires, les sources de revenu que sont les loteries traditionnelles perdent rapidement du terrain sur d'autres formes de jeux, comme les casinos et les appareils de loterie vidéo<sup>1</sup>. Enfin, la plupart des provinces et territoires acheminent directement les recettes des jeux de hasard dans le Trésor public (recettes gouvernementales générales) et n'en précisent pas en détail la répartition.

Malgré ces difficultés, il est possible de brosser un portrait intéressant, bien qu'incomplet, de la situation des jeux de hasard et de la culture au Canada. Nous jetterons d'abord un coup d'œil au rôle grandissant que joue le jeu parrainé par l'État au Canada, et ce, tant comme source de divertissement des gens que de recettes pour les gouvernements. Puis nous verrons de quelle façon quatre provinces canadiennes – la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et l'Ontario – administrent et distribuent les recettes des jeux de hasard. Enfin, nous examinerons les conséquences des tendances des jeux de hasard parrainés par l'État sur la société et la culture canadiennes.

## 2.0 CONTEXTE

### 2.1 Historique

Les jeux de hasard sont légaux au Canada depuis 1969. On avait alors modifié le *Code criminel* pour autoriser les provinces à exploiter des systèmes de loterie et des casinos et pour accorder à des organismes de bienfaisance et religieux des permis d'exploitation de systèmes de loterie. En 1969, la province de Québec a créé la Société d'exploitation des loteries et courses du Québec (communément appelée Loto-Québec) pour exploiter des loteries et des jeux de hasard dans la province. En 1973, le gouvernement fédéral a créé la Société des loteries olympiques du Canada afin de vendre des billets pour financer la tenue des Jeux olympiques de 1976 à Montréal. Peu de temps après, on établissait la Société de la loterie interprovinciale pour exploiter des jeux de loterie conjoints à travers le Canada. De 1974 à 1979, on a créé la Société des loteries de l'Ontario, la Western Canada Lottery Corporation (qui comprenait les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta et le Territoire du

---

<sup>1</sup> Les appareils de loterie vidéo (ALV) sont des jeux de chance électroniques autonomes actionnés par des pièces de monnaie. Les gains sont payés par des reçus convertis en espèces, plutôt qu'en numéraire, comme le font les machines à sous.

Yukon) et la Société des loteries de l'Atlantique (qui réunissait les provinces de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard) pour participer aux loteries nationales et exploiter des loteries locales. Toutes ces sociétés des loteries agissent pour le compte des gouvernements provinciaux et territoriaux « actionnaires », versant les lots aux gagnants et les profits à ces gouvernements<sup>2</sup>.

Dès le début ou presque, l'administration des loteries et les profits ont causé des frictions entre les gouvernements fédéral et provinciaux. En 1979, sur conclusion d'un accord fédéral-provincial, le gouvernement fédéral consentait à s'abstenir d'exploiter et de gérer des systèmes de loterie. En retour, les provinces acceptaient de lui payer l'équivalent de 24 millions de \$ CAN (en dollars de 1979) par année<sup>3</sup>.

Nonobstant cet accord, au début des années 1980, le gouvernement fédéral a lancé des paris sportifs, sous la bannière Sport Sélect, pour financer les Jeux olympiques de 1988 à Calgary. Les gouvernements provinciaux ont intenté un recours collectif contre le gouvernement fédéral, alléguant que ces paris sportifs violaient l'entente de 1979. On a finalement réglé le litige en 1985 en modifiant de nouveau le *Code criminel* pour soustraire au gouvernement fédéral le droit d'exploiter des systèmes de loterie. En contrepartie de l'évacuation du domaine par le gouvernement fédéral, les provinces ont accepté d'abandonner leur poursuite et de consacrer 100 millions de \$ CAN aux Jeux olympiques d'hiver de Calgary<sup>4</sup>. Les modifications de 1985 au *Code criminel* permettaient également aux provinces, pour la première fois, d'exploiter des dispositifs de jeu mécaniques tels que les ALV.

## 2.2 Recettes tirées des jeux de hasard parrainés par les gouvernements

De 1992 à 1998, les recettes brutes tirées des jeux de hasard parrainés par les gouvernements ont augmenté de 170 %, passant de 2,7 à 7,4 milliards de \$ CAN. Des hausses particulièrement musclées, de l'ordre de 501 % et de 413 % respectivement, des recettes nettes des jeux de hasard ont été observées de 1992 à 1998<sup>5</sup> dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. En 2001, selon de plus récentes données de Statistique Canada, les recettes brutes sont montées à 10,7 milliards de \$ CAN, ou quelque 7 milliards d'euros<sup>6</sup>. Il s'est encaissé pour quelque 5,6 milliards de \$ CAN ou 3,65 milliards d'euros de recettes nettes en 1999-2000<sup>7</sup>. Les recettes nettes tirées des jeux de hasard équivalaient en 1999-2000 à 5,2 %

<sup>2</sup> L'information historique provient d'un certain nombre de sources, dont les sites de la Western Canada Lottery Corporation (<http://www.wclc.com>), de l'Alberta Lottery Fund (<http://www.gaming.gov.ab.ca>), de Loto-Québec (<http://www.loto-quebec.com>), de la Société des loteries de l'Atlantique (<http://www.alc.ca>), de la Manitoba Gaming Control Commission (<http://www.mgcc.mb.ca>) et de la Société des loteries de l'Ontario (<http://www.olgc.ca>).

<sup>3</sup> Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002, ce montant se chiffrait à 56,6 millions de \$ CAN (dollars courants). (Loto-Québec, *Au-delà du jeu – Rapport annuel 2002*, Québec, 2002, p. 54).

<sup>4</sup> J. Burke-Robertson, *Report to the Native Citizens Directorate, Department of Canadian Heritage, on the Establishment of Lottery Foundations* (Ottawa, 1994), p. 2-3.

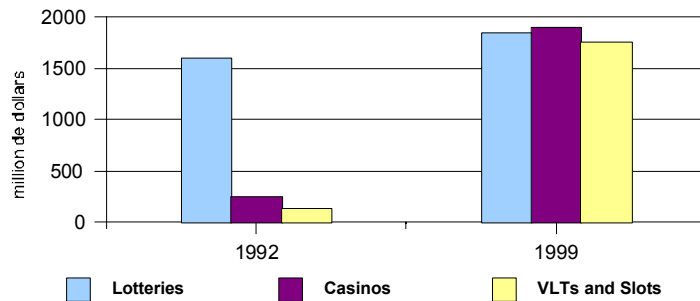
<sup>5</sup> Katherine Marshall, « Mise à jour des jeux de hasard », *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada (n° 75-001-XPF au catalogue), printemps 2000, p. 33-34. Les « recettes brutes » correspondent au solde après paiement des lots aux joueurs, mais avant acquittement des dépenses. Les « recettes nettes » correspondent au solde une fois les lots, commissions et autres dépenses payés.

<sup>6</sup> « Jeux de hasard : une mise à jour », *Le Quotidien*, Statistique Canada, 18 juillet 2002, à : <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/020718/q020718e.htm> (consulté le 19 juillet 2002).

<sup>7</sup> Le taux de conversion utilisé est 1 euro = 1,53 dollar canadien, le taux prévalent en août 2002. Compte tenu des nombreux chiffres utilisés dans la présente étude, les montants en dollars canadiens présentés subséquentement ne seront pas convertis.

approximativement des recettes provinciales totales; certaines provinces comptaient cependant davantage sur de tels gains que d'autres. Les provinces qui dépendaient le plus des recettes tirées des jeux de hasard pour arrondir leurs revenus en 1999-2000 étaient l'Alberta (6,3 %), la Nouvelle-Écosse (5,6 %), le Manitoba (5,5 %) et le Québec (5,0 %)⁸.

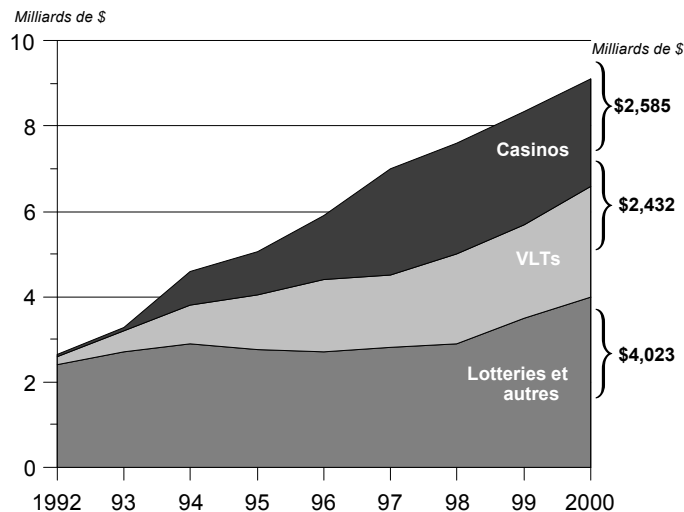
**Figure 1 - Recettes provinciales nettes par type de jeu, 1992-1999**



Les provinces et les territoires ont vu les recettes qu'elles tirent des jeux de hasard faire un bond spectaculaire durant les années 1990 en raison surtout de la croissance observée du côté des casinos et des appareils de loterie vidéo (ALV). En 1992, les recettes des casinos et des ALV représentaient à peine 1 % et 9 % respectivement des recettes brutes des jeux de hasard. En 1999-2000, les

casinos procuraient aux provinces 32 % de leurs recettes de jeu et les ALV, 25 %, bien que les loteries continuaient à leur rapporter 30 % des recettes nettes totales⁹. En 1999-2000, toutes les provinces sauf le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve avaient des casinos permanents et toutes les provinces sauf la Colombie-Britannique et l'Ontario permettaient l'exploitation de machines de jeu électroniques (comme les ALV et les machines à sous) hors des casinos.

**Figure 2  
Recettes provinciales brutes des jeux de hasard, 1992 - 2000**



Comme le montrent les figures 1 et 2, les deux dernières catégories ont connu une croissance beaucoup plus rapide que les loteries durant les années 1990. De 1992 à 1999, les recettes nettes des loteries n'ont augmenté que de 19 %, comparativement à 573 % de celles des casinos parrainés ou licenciés par les gouvernements et à 1 369 % de celles des ALV et des machines à sous (dans les bars et les hippodromes seulement, les machines des casinos étant exclues). Dans l'ensemble, comme l'illustre la figure 2, les loteries continuent à rapporter aux provinces les recettes brutes les plus élevées, mais les casinos et les ALV ont rapidement gagné du terrain comme sources de recettes additionnelles par le jeu au cours des années 1990¹⁰.

Outre les « trois grands » (loteries, casinos et ALV), chaque province et territoire permet aux œuvres de charité d'exploiter des bingos, ce qui a permis à celles-ci de réaliser des recettes

⁸ Statistique Canada, « Fiche : jeux de hasard », *L'emploi et le revenu en perspective* (Statistique Canada, n° 75-001-XPF au catalogue), juillet 2002, p. 2.

⁹ Statistique Canada, « Fiche : jeux de hasard », p. 1.

¹⁰ Les figures 1 et 2 sont basées sur de l'information trouvée dans Jason J. Azmier, *Gambling in Canada 2001: An Overview*, Calgary, août 2001, p.4, et dans Marshall, *op.cit.*, p. 30-31.

nettes de plus de 360 millions de \$ CAN en 1999-2000. Durant cette même période, les organismes caritatifs ont aussi fait 257 millions de \$ CAN sur les billets à languette (« billet en pochette » ou « billet de loterie instantanée ») et les billets de tirage. La dernière source importante de recettes de jeu, ce sont les courses de chevaux, qui ont généré des recettes brutes (avant dépenses d'exploitation et bourses) de 419 millions de \$ CAN en 1999-2000, que se sont partagées les gouvernements provinciaux (83 millions de \$ CAN), le gouvernement fédéral (14 millions de \$ CAN) et les associations agricoles assurant l'exploitation des hippodromes (322 millions de \$ CAN)<sup>11</sup>. Le tableau 1 décrit le plein éventail des jeux offerts dans chaque province et territoire.

**Tableau 1 – Jeux par province – 1999-2000**

Type de jeu	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.	Yn	T.N.-O./ Nun.
Loteries	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Billets à gratter	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tirages	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Billets à languette	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Billets de paris sportifs	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bingos caritatifs	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bingos satellites (en liaison)	✓	✓	✓		✓	✓				✓		
Casinos	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓			*	
Machines à sous	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓			*	
ALV		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		
Machines à sous/ALV dans les hippodromes		✓	✓	✓	✓	✓						
Courses de chevaux	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Jeux de hasard des Premières nations	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					
Loteries sportives		✓								✓		✓

**SOURCE:** *Gambling in Canada 2001: An Overview*

\* Casino saisonnier, Dawson City

En 1999-2000, les loteries, les ALV et machines à sous (hors des casinos) ainsi que les casinos ont rapporté aux provinces des recettes d'en moyenne 82 \$ CAN, 78 \$ CAN et 73 \$ CAN par adulte (plus de 19 ans) respectivement<sup>12</sup>.

### 2.3 Faire ses jeux au Canada : un loisir répandu

D'après les données de Statistique Canada et de la Canada West Foundation, les trois quarts environ des Canadiens participent annuellement à une activité de jeu au moins. L'Enquête sur les dépenses des ménages menée par Statistique Canada en l'an 2000 auprès d'un échantillon

<sup>11</sup> Azmier, *Gambling in Canada 2001: An Overview*, p. 6.

<sup>12</sup> Azmier., *Gambling in Canada 2001: An Overview*, p. 5.

de plus de 20 000 ménages constate que les 74 % de ménages canadiens qui ont déclaré s'adonner à des jeux de hasard y ont consacré en moyenne 492 \$ CAN. Ce sont les ménages de l'Alberta qui dépensé le plus par habitant en l'an 2000 au chapitre des jeux de hasard, toutes formes confondues, soit 610 \$ CAN en moyenne. Les ménages de la Colombie-Britannique ont le moins dépensé par habitant, soit à peine 385 \$ CAN en moyenne. Environ 64 % des ménages canadiens ont participé aux loteries gouvernementales en 2000, y consacrant en moyenne 245 \$ CAN. Quelque 21 % à peine des ménages ont dit dépenser dans les casinos ou les machines à sous et les ALV à l'extérieur des casinos, mais chacun y dépensait en moyenne 546 \$ CAN.

Statistique Canada a relevé différents comportements à l'égard du jeu de la part des hommes et des femmes. Les hommes consacraient en moyenne 567 \$ CAN aux jeux de hasard, toutes formes confondues, tandis que les femmes n'y consacraient qu'en moyenne 388 \$ CAN. Les hommes de 45 à 64 ans étaient parmi les joueurs les plus actifs puisqu'ils étaient 70 % à s'y adonner et y consacraient en moyenne 633 \$ CAN chacun. Mais ce sont les hommes de 65 ans et plus qui dépensaient le plus dans les casinos, les ALV et les machines à sous (les 13 % s'y adonnant y consacrant une moyenne de 1 649 \$ CAN chacun). Le taux de participation des femmes de 45 à 64 ans avoisinait celui des hommes (73 %), mais elles ne consacraient aux jeux que 482 \$ en moyenne chacune. Cependant, les 18 % de femmes qui fréquentaient les casinos ou misaient dans les ALV et les machines à sous réalisaient de loin les dépenses individuelles les plus élevées de toutes, soit 1 059 \$ CAN. Venaient ensuite les femmes de 65 ans et plus à 380 \$ CAN, somme qu'elles consacraient surtout au bingo. Les 15 % d'entre elles qui s'étaient adonnées à cette activité y avaient consacré en moyenne 671 \$ CAN<sup>13</sup>.

En 1999, la Canada West Foundation (CWF) a mené une enquête beaucoup plus petite sur le comportement et les attitudes à l'égard des jeux de hasard (auprès d'un peu plus de 2 200 répondants). Elle a observé des taux de participation généralement semblables à ceux de Statistique Canada, les taux de participation étant légèrement inférieurs dans le cas des loteries (50 %) et un peu plus élevés pour ce qui est des casinos et des ALV et machines à sous (environ 25 %). Cette enquête nous donne aussi un aperçu intéressant de ce qui motive les gens qui alimentent le moulin à jeux au Canada. Comme le montre le tableau 2, on joue surtout pour le « plaisir de gagner ».

Plaisir de gagner	83 %
Désir de donner à des œuvres de charité	49 %
Divertissement	43 %
Raisons sociales	25 %
Autres	27 %

SOURCE : *Gambling in Canada 2001: An Overview*, p. 13

Mais la CWF constate aussi que les motivations varient grandement selon le type de jeu. Les plus susceptibles de jouer pour le plaisir de gagner étaient les adeptes des loteries (86 %). Les plus intéressés à se divertir allaient voir des courses de chevaux (58 %) et jouer au casino (56 %). Les plus motivés par l'interaction sociale étaient les adeptes du bingo (42 %). La seule forme de jeu clairement motivée par le désir de donner à la charité étaient les tirages (85 %). En revanche, donner à la charité motivait moins de 5 % des amateurs d'ALV, de bingos, de

<sup>13</sup> Statistique Canada, « Fiche : jeux de hasard » (juillet 2002), p. 4. Les données sur les personnes proviennent d'un examen des ménages à personne unique.

casinos et de course de chevaux<sup>14</sup>. Puisque bon nombre de ces formes de jeu sont « vendues » au public comme un moyen d'appuyer des causes charitables, il semblerait que ces messages n'aient qu'un effet modéré.

### 3.0 ADMINISTRATION ET GESTION PAR LES PROVINCES DU JEU LÉGALISÉ

Les recettes des jeux de hasard contribuent substantiellement aux trésors provinciaux. Selon les données les plus récentes de Statistique Canada sur les entreprises publiques provinciales et territoriales, les sociétés des loteries, des jeux de hasard et des alcools ont réalisé collectivement en 1999 des profits nets de 8,1 milliards de \$ CAN, dont 5,6 provenaient des activités de jeu parrainées par les gouvernements<sup>15</sup>. Comme les jeux de hasard sont de loin les entreprises publiques provinciales et territoriales les plus profitables, il n'est pas étonnant que ces gouvernements disposent de vastes structures administratives pour réglementer et gérer l'industrie du jeu et, dans certains cas, distribuer les recettes qu'ils en tirent. Le tableau 3 décrit les principaux organismes en cause dans chacune des provinces.

Province/ territoire	Réglementaires	Opérationnels	Subventionnaires
Colombie-Britannique	Gaming Policy Enforcement Branch (Ministry of Public Safety and Solicitor General)	– British Columbia Lottery Corporation	Gaming Policy and Enforcement Branch (Direct Access Program)
Alberta	Ministry of Gaming	– Alberta Gaming and Liquor Commission (AGLC) – Western Canada Lottery Corporation (WCLC)	Community Facility Enhancement Program; Community Initiatives Program; Alberta Foundation for the Arts; Alberta Historical Resources Foundation; Alberta Sport, Recreation Parks and Wildlife Foundation; Human Rights, Citizenship and Multiculturalism Education Fund; Wild Rose Foundation
Saskatchewan	– Department of Municipal Government – Department of Youth, Culture and Recreation – Saskatchewan Liquor and Gaming Authority – Saskatchewan Indian Gaming Association	– Saskatchewan Lotteries (société administrée par Sask Sport Inc.) – Saskatchewan Gaming Corporation – Saskatchewan Indian Gaming Authority – WCLC	– Saskatchewan Lottery Trust Fund for Sport, Culture and Recreation (administré par Sask Sport, SaskCulture et la Saskatchewan Parks and Recreation Association) – Community Initiatives Fund
Manitoba	– Manitoba Gaming Control Commission – Manitoba Native Gaming Control Commission	– Corporation manitobaine des loteries – WCLC	Aucun (recettes des jeux distribuées par le gouvernement aux programmes prioritaires dans les domaines des soins de santé, de l'éducation et des services sociaux)
Ontario	– Commission des alcools et des jeux de l'Ontario – Unité de l'action contre les jeux illégaux en Ontario – ministère des Services aux	– Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Fondation Trillium de l'Ontario

<sup>14</sup> Azmier, *Gambling in Canada 2001: An Overview*, p. 13.

<sup>15</sup> « Finances des entreprises publiques provinciales et territoriales – Exercice se terminant le plus près du 31 décembre 1999 », *Le Quotidien*, le lundi 21 janvier 2002, disponible sur le site Web de Statistique Canada à : <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/020121/q020121b.htm> (consulté le 11 juillet 2002), et Azmier, *Gambling in Canada 2001: An Overview*, p. 3.

**Tableau 3 – Organismes publics provinciaux et territoriaux œuvrant dans l’industrie du jeu**

Province/ territoire	Réglementaires	Opérationnels	Subventionnaires
	consommateurs et aux entreprises		
Québec	Régie des alcools, des courses et des jeux (ministère de la Sécurité Publique)	– Loto-Québec – Société des loteries vidéo du Québec – Société des bingos du Québec	Aucun (recettes des jeux transférées au ministre d’État de l’Économie et des Finances et à plusieurs fonds affectés à des fins particulières du gouvernement du Québec)
Nouveau-Brunswick	ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick	– Commission des loteries du Nouveau-Brunswick – Société des loteries de l’Atlantique	– Fonds en fiducie pour l’avancement des arts – Fonds en fiducie pour l’avancement du sport (administré par le Secrétariat de la culture et du sport et le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick)
Nouvelle-Écosse	Nova Scotia Alcohol and Gaming Authority	– Nova Scotia Gaming Corporation – ALC	Aucun (recettes des jeux transférées au Trésor de la province)**
Île-du-Prince-Édouard	– Office of the Attorney General for Charitable Gaming – PEI Lotteries Commission	SLA	Aucun (recettes des jeux transférées au Trésor de la province)
Terre-Neuve	– Department of Government Services and Lands – Trades Practices and Licensing Division	SLA	Aucun (recettes des jeux transférées au Trésor de la province)
Territoire du Yukon	ministère des Services aux agglomérations et du Transport	– Commission des loteries du Yukon (secrétariat fourni par la Société des alcools du Yukon) – WCLC	Loteries Yukon (une direction de la Société des alcools du Yukon) donne des subventions à des organisations sans but lucratif ainsi qu’à des gouvernements locaux et des Premières nations à des fins récréatives et artistiques.
Territoires du Nord-Ouest	ministère des Affaires municipales et communautaires	WCLC	Incertain à la lecture des documents publics
Territoire du Nunavut	ministère du Gouvernement communautaire et des Transports	WCLC	Incertain à la lecture des documents publics

**SOURCES POUR LE TABLEAU 3 :**

*Gambling in Canada 2001: An Overview, p. 2*  
*British Columbia Lottery Corporation Service Plan – Fiscal 2002/03 – 2004/05*  
*Alberta Gaming Annual Report, 2000-2001*  
 Site Web de Saskatchewan Lotteries : <http://www.sasksport.sk.ca/>  
 Site Web du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs de la Saskatchewan à : <http://www.cyr.gov.sk.ca/>  
*Rapport annuel 2000-2001 de la Corporation manitobaine des loteries*  
 Site Web de la Société des loteries et des jeux de l’Ontario à : <http://www.olgc.ca>  
*Rapport annuel 2000-2001 de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick*  
 Site Web des lois et règlements du gouvernement du Nouveau-Brunswick : <http://www.gnb.ca/acts/>  
*Dixième rapport annuel, 1999-2000, Conseil des arts du Nouveau-Brunswick*  
*Public Accounts of the Province of Prince Edward Island – Volume II, Details of Revenues and Expenditures*  
*Financial Statements of Agencies and Crown Corporations For the Year Ended March 31<sup>st</sup>, 2001*  
*Nova Scotia Gaming Corporation, 2001-2002 Annual Report*  
*Newfoundland and Labrador Estimates, 2002-03*  
*Province of Newfoundland Public Accounts, Volumes II and III For the Year Ended 31 March 2001*  
 Gouvernement du Yukon, *Operations and Maintenance Estimates 2002-03*  
 Site Web de la Société des alcools du Yukon : <http://www.ylc.yk.ca>  
 Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, *2002-2003 Main Estimates*  
 Site Web du gouvernement du Nunavut : <http://www.nu.ca>

**NOTES POUR LE TABLEAU 3 :**

\*\* De petits paiements (totalisant 200 000 \$ CAN en 2001-2002) sont faits à trois fonds spéciaux administrés par le ministère de l'Éducation et de la Culture (pour appuyer les Associations des fédérations culturelles de la Nouvelle-Écosse), au ministère de l'Agriculture et des Pêches (pour appuyer l'Exhibition Association of Nova Scotia) et à la Sport and Recreation Commission (pour appuyer Sport Nova Scotia).

Le tableau 3 illustre bien, l'administration de l'industrie du jeu varie d'une province à l'autre. La plupart des provinces et des territoires ont un organisme réglementaire (relevant habituellement d'un ministère gouvernemental), mais ces autorités ont tendance à s'occuper de politiques générales à l'égard du jeu (comme des règles pour les bingos et les tirages de bienfaisance ou la réglementation des ALV), n'intervenant en général pas directement dans l'exploitation des loteries ou la distribution des recettes qu'on en tire.

Alors que les plus grandes provinces (Colombie-Britannique, Ontario et Québec) ont leurs propres sociétés des loteries et casinos, les provinces et territoires de moindre taille (Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve, Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Territoire du Nunavut) ont délégué l'administration de ces activités à la Société des loteries de l'Atlantique ou à la Western Canada Lottery Corporation. Les provinces de taille moyenne (Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse) ont créé des sociétés des loteries ou jeux qui sont davantage proactives, élaborant des politiques et des règlements, exploitant des casinos et des ALV (dans quelques cas) et agissant comme intermédiaires entre les sociétés des loteries interprovinciales, le gouvernement provincial et tout organisme subventionnaire existant. Par exemple, la Corporation des loteries du Manitoba gère et exploite deux casinos et un réseau d'ALV et est l'unique distributeur de papier bingo, de billets à languette et de billets pour les loteries exploitées par la Société de la loterie interprovinciale et la Western Canada Lottery Corporation<sup>16</sup>. Loto-Québec exploite des loteries depuis 1969, mais elle gère également des casinos et des hôtels, des réseaux d'ALV et un réseau de bingos de bienfaisance qui verse 70 % de ses profits à des organismes sans but lucratif. Loto-Québec prend aussi activement part au développement et au marketing de jeux multimédias interactifs<sup>17</sup>.

Mais comme le présent document s'attarde à l'administration et à la distribution des recettes des jeux de hasard dans quatre provinces – Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Ontario –, n'y seront détaillés que les arrangements en vigueur dans ces quatre provinces.

### **3.1 Colombie-Britannique – Administration et gestion des jeux de hasard**

En septembre 2001, le gouvernement provincial a annoncé d'importants changements à la réglementation et à l'administration des jeux de hasard en Colombie-Britannique. Cinq organismes jusque-là responsables des jeux de hasard (le Gaming Policy Secretariat, la British Columbia Gaming Commission, la B.C. Racing Commission, le Gaming Audit and Investigation Office et la British Columbia Lottery Corporation, ou BCLC) ont été fondus en deux organisations : la BCLC et la Gaming Policy and Enforcement Branch.

Comme l'illustre le tableau 3, la Gaming Policy and Enforcement Branch voit à l'élaboration des politiques sur les jeux de hasard de même qu'à la réglementation en la matière et à l'application des règlements afférents. La BCLC se charge pour le gouvernement de diriger, de gérer et

<sup>16</sup> Corporation des loteries du Manitoba, *Rapport annuel 2000-2001*, disponible à : <http://www.mlc.mb.ca>.

<sup>17</sup> Loto-Québec, *Au-delà du jeu – Rapport annuel 2002*, p. 0, 25 et 31.

d'exploiter toutes les activités de jeu commerciales dans la province, y compris les loteries, les casinos, les bingos commerciaux et les courses de chevaux. Elle emploie plus de 600 personnes et relève du ministre de la Sécurité publique et solliciteur général par l'entremise d'un conseil d'administration nommé par le gouvernement provincial. La BCLC a réalisé des ventes d'environ 1,6 milliard de \$ CAN et des recettes nettes de plus de 606 millions de \$ CAN en 2000-2001. Les loteries ont produit des recettes nettes de 294 millions de \$ CAN, les casinos, de 300 millions de \$ CAN, et les bingos, de 13 millions de \$ CAN. La majeure partie de ces recettes ont été versées au gouvernement provincial pour être distribuées<sup>18</sup>. En mars 2002, le gouvernement provincial a adopté la *Gaming Control Act*, qui est entrée en vigueur le 19 août 2002. Cette loi, qui remplace la *Lottery Corporation Act* et la *Lottery Act*, vise à renforcer et à simplifier la gestion des jeux d'argent en Colombie-Britannique et à mieux rendre compte des décisions afférentes. La Loi fait fond sur la réorganisation décrite ci-dessus et dresse un seul et unique cadre législatif pour les jeux de hasard dans la province afin de s'attaquer à ce que le communiqué du ministère de la Sécurité publique et du Solliciteur général qualifiait de chevauchements et d'incohérences dans les politiques sur les jeux à l'échelle du secteur<sup>19</sup>.

En vertu de la nouvelle structure organisationnelle et juridique, les responsabilités d'octroi de subventions et de permis de l'ancienne British Columbia Gaming Commission ont été transférées à la Licensing and Proceeds Distribution Division de la Gaming Policy and Enforcement Branch. Cette division décide maintenant des critères d'admissibilité et délivre des permis aux organismes de charité pour leur permettre de recevoir des recettes de jeu par l'affiliation à une salle de bingo commerciale, à des bingos indépendants, à des casinos mondains, à des tirages de billets de charité et à des jeux de hasard lors de foires et d'expositions. Elle distribue également les recettes de jeu par un mécanisme dit d'« accès direct à la charité » (établi en 1998), qui permet de donner à des organismes de bienfaisance même s'ils n'organisent pas de jeux de hasard.

### Distribution des recettes de jeu

La BCLC déclare avoir distribué ses recettes nettes comme suit en 2001-2002 :

<b>Gouvernement du Canada</b>	<b>7,6 millions de \$ CAN</b>
<b>Gouvernement de la Colombie-Britannique</b>	
Trésor	313,9 millions de \$ CAN
Compte spécial pour la santé	144,5 millions de \$ CAN
Œuvres de bienfaisance	97,4 millions de \$ CAN
Gouvernements locaux hôtes (casinos)	32,5 millions de \$ CAN
Aide au développement	6,1 millions de \$ CAN
<i>Problem Gambling Program</i>	2,5 millions de \$ CAN
<i>Gaming Policy Secretariat</i>	1,6 millions de \$ CAN
<b>TOTAL</b>	<b><u>598,5 millions de \$ CAN</u></b>
 <b>RECETTES NETTES TOTALES</b>	 <b>606,1 millions de \$ CAN<sup>20</sup></b>

<sup>18</sup> *British Columbia Lottery Corporation Service Plan, Fiscal 2002/03 – 2004/05*, p. 3, 4 et 5 et *British Columbia Lottery Corporation Annual Report, 2001/02*, p. 10 et 19. Environ 7,6 millions de \$ CAN ont été remis au gouvernement fédéral en guise de compensation pour avoir évacué le secteur des loteries.

<sup>19</sup> Communiqué du ministère de la Sécurité publique et du Solliciteur général, intitulé *New gaming law will strengthen accountability*, 4 mars 2002.

<sup>20</sup> *British Columbia Lottery Corporation, Annual Report 2000/01*, Kamloops, 2001, p. 15.

En avril 1998, le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé qu'il garantirait le versement annuel d'au moins 125 millions de \$ CAN en recettes de jeu aux organismes de bienfaisance. Un programme d'accès direct (administré alors par la British Columbia Gaming Commission, mais maintenant par la Gaming Policy and Enforcement Branch), a été mis sur pied pour distribuer la portion subvention de cet argent aux œuvres de bienfaisance. En 2000-2001, un peu plus de 96 millions de \$ CAN ont été versés aux organismes de bienfaisance en vertu de ce programme d'accès direct. (Les œuvres ont gagné directement le solde du montant garanti en tenant des bingos<sup>21</sup>.)

Les règles d'accès au financement sont les mêmes pour les jeux de hasard autorisés que pour l'accès direct à la charité. Pour être considéré comme caritatif, un organisme doit avoir pour mission première de servir le public ou la communauté. Les organismes aux vocations suivantes sont admissibles :

- aide aux personnes défavorisées, en détresse et pauvres
- promotion de l'éducation
- promotion de la religion
- arts et culture
- athlétisme amateur
- amélioration de la sécurité publique
- amélioration des installations publiques/communautaires
- promotion de la santé publique dans la communauté
- conservation de l'environnement
- épanouissement de la jeunesse
- organismes de services communautaires

Les organismes bénéficiaires doivent ouvrir un compte bancaire distinct pour y déposer les produits des jeux de hasard ou le financement d'accès direct. Les profits des jeux de hasard déposés dans ces comptes y sont gardés en fiducie et ne peuvent servir qu'à des projets sanctionnés<sup>22</sup>.

En 1999-2000, 40 % des recettes des jeux de hasard, soit 740 millions de \$ CAN, ont été remis au gouvernement de la Colombie-Britannique. De ce montant, environ 156 millions de \$ CAN (21 % du total) ont été versés à 4 800 organismes de charité, y compris des organisations soutenant la culture et les arts<sup>23</sup>. Le table 4 illustre la distribution de cet argent. (Malheureusement, la page Web renfermant cette information a disparu à l'été de 2002. Il a été impossible de trouver de l'information à jour sur la distribution des recettes des jeux de hasard aux organismes caritatifs pour les exercices postérieurs à celui de 1999-2000.)

**Tableau 4 – Distribution des recettes des jeux de hasard en Colombie-Britannique à des fins de bienfaisance – 1999-2000**

Catégorie de demandeur	Recettes distribuées (\$ CAN)	Nombre d'organismes caritatifs
Promotion de la santé publique dans la communauté	26 020 125	305
Aide aux personnes défavorisées	27 412 851	601
Promotion de l'éducation	27 139 584	1 092
Athlétisme amateur	20 009 452	799
Organismes de services communautaires	17 538 859	771

<sup>21</sup> British Columbia Lottery Corporation, *Annual Report 2000/01*, p. 9.

<sup>22</sup> Site Web de la Gaming Policy and Enforcement Branch website : <http://www.bcgbc.gov.bc.ca/direct>, <http://bcgc.gov.bc.ca/terms/PART3> et <http://www.bcgbc.gov.bc.ca/application> (consulté le 17 juillet 2002).

<sup>23</sup> Site Web de la Gaming Policy and Enforcement Branch, « Where Does the Money Go? » : <http://www.pssg.gov.bc.ca/gaming/where-does-the-money-go> (consulté le 17 juillet 2002).

Tableau 4 – Distribution des recettes des jeux de hasard en Colombie-Britannique à des fins de bienfaisance – 1999-2000		
Culture et arts	17 204 213	635
Amélioration des installations publiques/communautaires	6 417 978	163
Promotion de la religion	4 025 638	71
Épanouissement de la jeunesse	3 981 467	156
Conservation de l'environnement	3 272 828	101
Amélioration de la santé publique	2 864 594	128
Gestion de l'association de bingo	3 175	1
Autres	60 378	9
<b>Total</b>	<b>155 951 143</b>	<b>4 832</b>

**SOURCE** : British Columbia Gaming Commission, 1999/00 Report on Charitable Gaming and Access to Gaming Revenue à [http://www.bcgc.gov.bc.ca/afr/yr\\_9900/TOC](http://www.bcgc.gov.bc.ca/afr/yr_9900/TOC) (consulté le 17 juillet 2002).

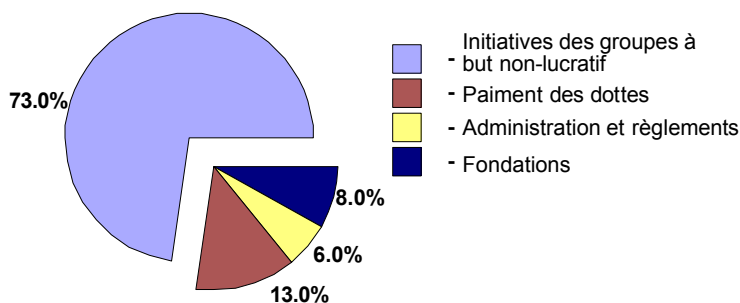
### 3.2 Alberta – Administration et gestion des jeux de hasard

L'Alberta Gaming and Liquor Commission (AGLC) administre l'Alberta Lottery Fund, lequel gère et distribue la portion du gouvernement provincial des recettes tirées des loteries, des appareils de loterie vidéo (ALV) et des machines à sous. Avant 1998, ces recettes étaient transférées au fonds des recettes générales, mais pour donner suite aux recommandations issues d'un sommet, l'Alberta Lotteries and Gaming Summit, tenu en 1998, les recettes ont été réaffectées pour aider des fondations et divers organismes subventionnaires communautaires et pour soutenir un éventail d'initiatives communautaires et sans but lucratif financées par l'entremise des ministères provinciaux. Ces recettes servent aussi en partie à rembourser la dette provinciale<sup>24</sup>. La figure 3 illustre la façon dont les recettes ont été distribuées en 1999-2000.

Selon de l'information récente, contenue dans le rapport annuel 2000-2001 d'Alberta Gaming, les produits provinciaux des jeux de hasard ont atteint près de 988 millions de \$ CAN durant l'exercice 2000-2001. Les ALV ont rapporté plus de 575 de ces millions de dollars (ou environ 58 %), tandis que les billets de loterie en ont rapporté autour de 161 (plus ou moins 16 %) et les machines à jeux des casinos (y compris les machines à sous), 252 autres millions (ou environ 26 %)<sup>25</sup>.

#### Distribution des recettes des jeux de hasard

Figure 3 - Distribution des recettes, Alberta Lottery Fund 1999-2000



SOURCE : Alberta Gaming Annual Report 1999-2000

Comme l'indique la figure 3, environ 73 % des recettes des jeux de hasard de l'Alberta sont distribuées à 12 ministères pour le financement d'initiatives communautaires. Le tableau 5 en illustre la répartition.

<sup>24</sup> Alberta Gaming, *Annual Report 1999-2000*, p. 18-19.

<sup>25</sup> Alberta Gaming, *Annual Report 2000-2001*, p. 86 (note 4 des états financiers, 31 mars 2001).

**Tableau 5 – Distribution des recettes des jeux de hasard – Alberta, 2001-2002 et 2002-2003  
(millions de \$ CAN)**

Ministère	2002-2003 (estimation)	2001-2002
Agriculture, Alimentation et Développement rural	16,6	11,6
Services à l'enfance	25,0	1,2
Développement communautaire	58,3	108,5
Développement économique	14,1	-----
Finances	319,8	44,0
Jeux de hasard	193,1	196,5
Santé et Mieux-être	107,5	84,1
Infrastructure	105,0	345,0
Innovation et sciences	182,6	90,8
Apprentissage	84,1	52,2
Affaires municipales	40,0	12,0
Transports	65,0	70,0
<b>FINANCEMENT TOTAL</b>	<b>1,211 MILLIARD</b>	<b>1,016 MILLIARD</b>

**SOURCE :** Communiqué du gouvernement de l'Alberta intitulé *Gaming Minister confirms review of granting guidelines – Revenues continue to benefit Alberta's communities*, 11 avril 2002.

Les 8 % de recettes de jeu qui sont versées sous forme de subventions aux organismes communautaires le sont à travers sept programmes et fondations. Cinq de ces fondations (l'Alberta Foundation for the Arts, l'Alberta Historical Resources Foundation, l'Alberta Sport, Recreation, Parks and Wildlife Foundation, le Human Rights, Citizenship and Multiculturalism Education Fund et la Wild Rose Foundation) reçoivent des enveloppes du ministère du Développement communautaire. Les deux autres (le Community Facility Enhancement Program et le Community Initiatives Program) sont gérés par le ministère des Jeux de hasard (*Gaming Ministry*). Le tableau 6 résume le mandat et les sommes que prévoient verser en 2002-2003 chacun des groupes subventionnaires.

**Tableau 6 – Fondations et programmes de subvention – Alberta 2002-2003**

Organisme subventionnaire	Mandat	Budget 2002-2003 (millions de \$ CAN)
Community Initiatives Program	Initiatives par projets dans les domaines suivants : services communautaires, sports et loisirs, bibliothèques, arts et culture, parcs, santé, éducation, services sociaux et environnement	30,0
Community Facility Enhancement Program	Expansion et modernisation des installations communautaires d'usage public	25,0
Alberta Foundation for the Arts	Développement des secteurs des arts et de la production cinématographique en Alberta	21,1
Alberta Historical Resources Foundation	Parrainage d'initiatives patrimoniales locales	5,9
Alberta Sport, Recreation, Parks and Wildlife Foundation	Appui aux loisirs, aux sports, aux parcs et à la protection de la faune en Alberta	15,1
Human Rights, Citizenship and Multiculturalism Education Fund	Lutte contre la discrimination et le racisme et promotion d'une participation équitable	1,1
Wild Rose Foundation	Aide pour accroître la capacité des organisations bénévoles sans but lucratif	6,6
<b>TOTAL</b>		<b>108,8</b>

**SOURCES :** Communiqué du gouvernement de l'Alberta intitulé *Gaming Minister confirms review of granting guidelines – Revenues continue to benefit Alberta's communities*, 11 avril 2002.

Communiqué du gouvernement de l'Alberta intitulé *New \$30 million Community Initiatives Program to support thousands of volunteer initiatives*, 24 juin 2002.

Le gouvernement de l'Alberta a précisé qu'il verserait à nouveau plus de 100 millions de \$ CAN à ces six groupes en 2003-2004<sup>26</sup>.

### 3.3 Saskatchewan – Administration et gestion des jeux de hasard

Au contraire des trois autres provinces visées par la présente étude, la Saskatchewan possède plusieurs administrations distinctes et circuits de distribution des recettes pour les loteries, les casinos et les ALV et machines à sous.

- **Saskatchewan Liquor and Gaming Authority (SLGA)** – Le mandat de la SLGA est de distribuer, de contrôler et de réglementer les produits de l'alcool et du jeu en Saskatchewan. Elle possède et exploite des ALV dans des débits de boisson. Elle possède également des machines à sous dans les casinos exploités par la Saskatchewan Indian Gaming Authority (SIGA) et réglemente les jeux de bienfaisance et l'activité des casinos dans la province<sup>27</sup>. Tous les profits nets provenant des ALV sont versés au fonds des recettes générales du gouvernement provincial. Les profits nets des machines à sous sont divisés de la façon décrite au point suivant.
- **Saskatchewan Indian Gaming Authority (SIGA)** – En vertu d'un accord cadre signé avec le gouvernement provincial en 1995, la Federation of Saskatchewan Indian Nations a créé la SIGA, un organisme sans but lucratif, afin d'administrer quatre casinos au nom du gouvernement. En vertu de cet accord, tous les profits des machines à sous réalisés dans les **casinos des réserves indiennes** sont remis à la Saskatchewan Liquor and Gaming Authority (SLGA), puis transférés au fonds des recettes générales du gouvernement provincial pour être divisés comme suit : 37,5 % au gouvernement provincial et 62,5 % au First Nations Fund (administré par le ministère des Affaires intergouvernementales et des Affaires autochtones). Les profits des jeux sur table réalisés dans les casinos des réserves sont versés à des œuvres de bienfaisance autochtones. Le gouvernement provincial conserve 37,5 % des profits nets des machines à sous provenant des **casinos hors réserves**, alors que 37,5 % sont versés au First Nations Fund et 25 %, au Community Initiatives Fund (l'ancien Associated Entities Fund, administré par le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs)<sup>28</sup>.
- **Saskatchewan Gaming Corporation (SGC)** – Mise sur pied en 1994, la SGC est une société d'État qui administre et dirige le casino de Regina. Le gouvernement provincial conserve 50 % des profits des activités du casino de la SGC et verse 25 % des profits nets au First Nations Fund et 25 % au Community Initiatives Fund<sup>29</sup>.
- **Saskatchewan Lottery Trust Fund for Sport, Culture and Recreation** – En Saskatchewan, la distribution et l'utilisation des profits de loterie se font dans le cadre d'une entente entre trois organisations – Sask Sport Inc., SaskCulture et la Saskatchewan Parks and Recreation Association – et le gouvernement de la province. Sask Sport Inc. (une fédération sans but lucratif d'organismes sportifs provinciaux) exploite le système des loteries de la Saskatchewan pour le compte de chacune de ces trois organisations. Les

<sup>26</sup> Communiqué du gouvernement de l'Alberta intitulé *Gaming Minister confirms review of granting guidelines – Revenues continue to benefit Alberta's communities*, 11 avril 2002.

<sup>27</sup> « Liquor and Gaming Authority Overview », site web du gouvernement de la Saskatchewan à : <http://www.gov.sk.ca/deptsorgs/overviews> (consulté le 16 août 2002).

<sup>28</sup> Vérificateur provincial de la Saskatchewan, *2000 Fall Report – Volume 2*, p.10.

<sup>29</sup> Vérificateur provincial de la Saskatchewan, *2000 Fall Report – Volume 2*, p.10.

profits nets des ventes des loteries (après paiement des lots, aux vendeurs de billets, des droits de permis, etc.) sont distribués par le Trust Fund, créé en 1974, comme suit : 50 % aux groupes sportifs, 35 % aux groupes culturels et 15 % aux groupes de loisirs<sup>30</sup>.

### Distribution des recettes des jeux de hasard

On l'a vu ci-dessus, la répartition des recettes tirées des jeux de hasard se fait de plusieurs façons en Saskatchewan. Le tableau 7 montre la provenance de ces recettes.

Tableau 7 – Recettes des jeux de hasard – Saskatchewan – 2001 (millions de \$ CAN)		
Source	Recettes brutes	Recettes nettes transférées à la province
<b>Saskatchewan Liquor and Gaming Authority:</b>		
• ALV		
• Machines à sous dans les casinos de la SIGA	468,7*	424,1
• Autres jeux	64,2	17,7
	18,5**	11,2
<b>Saskatchewan Gaming Corporation</b>	63,3	22,7
<b>Saskatchewan Lotteries</b>	128,5	45,1
<b>TOTAUX</b>	<b>743,2</b>	<b>520,8</b>

**SOURCES :** Rapport du vérificateur, *Liquor and Gaming Authority*, Regina, 15 juin 2001, note 17.

Rapport du vérificateur, *Saskatchewan Gaming Corporation, Statement 2 - Consolidated Statement of Operations and Retained Earnings for the Year Ended March 31*, Regina, 25 avril 2001.

Rapport du vérificateur, *Saskatchewan Lotteries Trust Fund for Sport, Culture and Recreation, Schedule 1 – Net Lottery Profits*, Regina, 11 mai 2001.

\* Comprend 243,8 millions de \$ CAN en bénéfices non répartis de l'exercice précédent.

\*\* Comprend 18,5 millions de \$ CAN en bénéfices non répartis de l'exercice précédent. En 2001, selon le rapport du vérificateur, les dépenses des « autres jeux » (*Other gaming*) ont été de 7,3 millions de \$ CAN supérieures aux recettes.

Bien que la répartition corresponde à la description qu'on en fait dans les quatre points ci-dessus, il est difficile d'établir une concordance entre les recettes tirées des ALV, des machines à sous et des casinos et les divers organismes subventionnaires (bien que la trajectoire des recettes provenant des loteries soit un peu plus transparente). Le tableau 8 montre les sources et montants des recettes des jeux de hasard pour chacun des fonds susmentionnés.

Tableau 8 – Distribution des recettes des jeux de hasard aux organismes subventionnaires de la Saskatchewan – 2000-2001 (millions de \$ CAN)		
Organisme subventionnaire	Budget	Sources
First Nations Fund	11,2	Saskatchewan Liquor and Gaming Authority Saskatchewan Gaming Corporation
Community Initiatives Fund (l'ancien Associated Entities Fund)	9,6	Saskatchewan Liquor and Gaming Authority Saskatchewan Gaming Corporation
Saskatchewan Lotteries Trust Fund for Sport, Culture and Recreation	30,2	Saskatchewan Lotteries
<b>TOTAL</b>	<b>51,0</b>	

**SOURCES :** Gouvernement de la Saskatchewan, *Annual Report 2000-2001 – Saskatchewan Culture, Youth and Recreation, and Saskatchewan Municipal Affairs and Housing for the fiscal year ending March 31, 2001, Financial Statement*, p. 47.

<sup>30</sup> Vérificateur provincial de la Saskatchewan, *Auditor's Report – Saskatchewan Lotteries Trust Fund for Sport, Culture and Recreation* (Regina, 11 mai 2001), note 1.

Rapport du vérificateur, *Saskatchewan Lotteries Trust Fund for Sport, Culture and Recreation, Statement of Financial Activities*, Regina, 11 mai 2001.

À comparer les chiffres des tableaux 8 à ceux du tableau 7, il appert que 67 % des recettes nettes provenant des loteries aboutissent dans les coffres du Saskatchewan Lotteries Trust Fund for Sport, Culture and Recreation, alors qu'à peine 4,4 % environ des recettes nettes tirées des ALV, des machines à sous et des casinos sont versées au First Nations and Community Initiatives Fund. Parmi les trois organismes subventionnaires énumérés au tableau 8, seul le Community Initiatives Fund et le Saskatchewan Lotteries Trust Fund financent des projets culturels.

### 3.4 Ontario – Administration et gestion des jeux de hasard

En Ontario, il appartient à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) de réglementer les casinos, les casinos de bienfaisance et les salles de machines à sous (exploitées dans les hippodromes de la province). La Commission est aussi responsable du cadre réglementaire qui régit la délivrance des permis de loterie aux organismes religieux et caritatifs<sup>31</sup>.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO) est née en avril 2000 de la fusion par le gouvernement de l'Ontario des mandats et des activités de la Société des loteries et de la Société des casinos de l'Ontario. Elle relève du procureur général de la province et a les responsabilités suivantes :

- l'exploitation de 15 jeux de loterie (2 interprovinciaux et 13 provinciaux);
- l'exploitation de deux jeux de bingo électroniques provinciaux (en partenariat avec l'Ontario Charitable Gaming Association et les Registered Gaming Suppliers of Ontario)
- l'exploitation de cinq casinos de bienfaisance à Brantford, à Sault Ste-Marie, à Point Edward, à Thunder Bay et dans la région des Mille-Îles;
- l'exploitation des machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron (un casino autochtone)
- l'exploitation de salles de machines à sous dans 15 hippodromes;
- la propriété de trois casinos commerciaux à Windsor, à Niagara Falls et à Rama (exploités privément sous licence)<sup>32</sup>.

#### Distribution des recettes des jeux de hasard

En Ontario comme en Saskatchewan, la distribution des recettes tirées des jeux de hasard suit plusieurs trajectoires.

#### Loteries, bingos, casinos de bienfaisance et machines à sous dans les hippodromes

- 100 % des recettes nettes provenant des jeux de bingo électroniques sont versées aux œuvres de bienfaisance exploitant des salles de bingo de bienfaisance<sup>33</sup>;

<sup>31</sup> Site Web de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario à : <http://agco.on.ca/fr/c.gaming/c.gaming.html> (consulté le 20 août 2002).

<sup>32</sup> Feuille de renseignements sur la SLJO, sur le site Web de la SLJO à : [http://www.olgc.ca/fr/corp\\_media\\_fact.jsp](http://www.olgc.ca/fr/corp_media_fact.jsp) (consulté le 20 août 2002).

<sup>33</sup> « How do Charities Benefit? », sur le site Web de l'Ontario Charitable Gaming Association à : <http://www.pbcaa.com/superstar/benefit.asp> (consulté le 21 août 2002).

- 20 % des recettes brutes provenant des machines à sous dans les hippodromes sont versées aux propriétaires des hippodromes et aux « propriétaires de chevaux »<sup>34</sup>;
- 20 % des recettes brutes tirées des machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron sont remis à la province de l'Ontario (dans le cadre de l'« impôt sur les gains »)<sup>35</sup>;
- 5 % des recettes brutes provenant des 450 premières machines à sous d'un hippodrome et 2 % des recettes brutes tirées des machines suivantes sont versées à la municipalité hôte<sup>36</sup>;
- 5 % des recettes brutes des machines à sous sont remises aux communautés accueillant les casinos de bienfaisance<sup>37</sup>;
- 100 % des recettes nettes des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous installées dans les hippodromes sont versées au gouvernement de l'Ontario; 100 millions de dollars (considérés provenir des casinos de bienfaisance) sont alloués à la Fondation Trillium de l'Ontario pour le versement de subventions à des œuvres de bienfaisance, alors que 17 millions le sont au ministère de la Santé et des Soins de longue durée pour la recherche et le traitement du jeu compulsif et que le restant est consacré au fonctionnement des hôpitaux de la province<sup>38</sup>.

### Casinos commerciaux

- 20 % des recettes brutes des jeux de hasard réalisées par les trois casinos commerciaux (Windsor, Niagara Falls et Rama ) sont versées à la province de l'Ontario (aussi dans le cadre de l'« impôt sur les gains »);
- 100 % des recettes nettes des casinos de Windsor et de Niagara Falls sont remises au gouvernement de l'Ontario;
- 100 % des recettes nettes du casino Rama sont versées au Fonds des Premières nations pour leur distribution aux Premières nations de l'Ontario<sup>39</sup>.

Le tableau 9 résume les circuits de distribution des recettes nettes que la province a tirées des jeux de hasard en 2000-2001.

Tableau 9 – Recettes des jeux de hasard – Province de l'Ontario – 2000-2001 (millions de \$ CAN)					
Activité	Loteries	Casinos commerciaux	Casinos de bienfaisance	Machines à sous des hippodromes	Total
<b>Recettes :</b>					
Loteries	2 157,2				2,157,2
Sous		1 318,5	255,8	1 034,7	2 609,0
Tables		457,2	50,4		507,6

<sup>34</sup> « Avantages économiques », sur le site Web de la SLJO à : [http://www.olgc.ca/econ\\_slot.jsp](http://www.olgc.ca/econ_slot.jsp) (consulté le 20 août 2002). Le terme « propriétaires de chevaux » n'est pas défini.

<sup>35</sup> Gouvernement de l'Ontario, *Comptes publics 2000-2001*, « Société des loteries et des jeux de l'Ontario », note 14 des états financiers consolidés, volume 2, p. 1-114.

<sup>36</sup> *Feuille de renseignements sur la SLJO*, sur le site Web de la SLJO à : [http://www.olgc.ca/fr/corp\\_media\\_fact.jsp](http://www.olgc.ca/fr/corp_media_fact.jsp) (consulté le 20 août 2002).

<sup>37</sup> *Feuille de renseignements sur la SLJO*, sur le site Web de la SLJO à : [http://www.olgc.ca/fr/corp\\_media\\_fact.jsp](http://www.olgc.ca/fr/corp_media_fact.jsp) (consulté le 20 août 2002).

<sup>38</sup> Gouvernement de l'Ontario, *Comptes publics 2000-2001*, volume 1, détails des recettes, p.1-10.

<sup>39</sup> L'information sur ces trois points provient du gouvernement de l'Ontario, *Comptes publics 2000-2001*, volume 1, détails des recettes, p.1-10.

Tableau 9 – Recettes des jeux de hasard – Province de l'Ontario – 2000-2001 (millions de \$ CAN)					
Activité	Loteries	Casinos commerciaux	Casinos de bienfaisance	Machines à sous des hippodromes	Total
Autres que jeux		159,5	12,4	0,8	172,7
<b>Moins :</b> Remises promotionnelles	s/o	102,4	4,7	s/o	107,1
<b>Recettes brutes</b>	2 157,2	1 832,8	313,9	1 035,5	5 339,4
<b>Dépenses d'exploitation</b>	1 450,0	1 382,5	188,7	509,8	3 531,0
<b>Recettes moins dépenses</b>	707,2	450,3	125,2	525,6	1 808,3
<b>Plus :</b> Intérêt et autres revenus	16,1	54,7	3,7	10,0	84,5
<b>RECETTES NETTES</b>	<b>723,3</b>	<b>505,0</b>	<b>128,9</b>	<b>535,6</b>	<b>1 892,8</b>

**SOURCE :** Gouvernement de l'Ontario, *Comptes publics de l'Ontario, 2000-2001*, « Société des loteries et des jeux de l'Ontario », note 12 sur l'information sectorielle, p. 1-113. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre.

Les recettes provenant des sources décrites au tableau 9 sont distribuées comme suit :

- Recettes nettes provenant des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes :

Fondation Trillium de l'Ontario (subventions de bienfaisance)

100 millions de \$ CAN

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (jeu compulsif)

17 millions de \$ CAN

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (pour le fonctionnement des hôpitaux) 1 270,8 millions de \$ CAN

**TOTAL**

**1 387,8 millions de \$ CAN<sup>40</sup>**

- Les recettes nettes tirées des loteries, des casinos commerciaux (505 millions de \$ CAN) servent à la réalisation des priorités provinciales dans les domaines de la santé et de l'éducation<sup>41</sup>.

<sup>40</sup> Gouvernement de l'Ontario, *Comptes publics 2000-2001*, volume 1, détails des recettes, p. 1-10.

<sup>41</sup> *Feuille de renseignements sur la SLJO*, sur le site Web de la SLJO à :

[http://www.olgc.ca/fr/corp\\_media\\_fact.jsp](http://www.olgc.ca/fr/corp_media_fact.jsp) (consulté le 20 août 2002).

## 4.0 DISTRIBUTION PAR LES PROVINCES DES RECETTES DES JEUX DE HASARD POUR LA CULTURE

Comme elles le font pour administrer et gérer les recettes des jeux de hasard, les provinces emploient un certain nombre de mécanismes pour distribuer ces recettes au secteur culturel. La présente section fait un survol des organismes et programmes de subvention de chacune des quatre provinces visées, décrivant les critères d'admissibilité des organismes culturels, les types de subventions accordées, la hauteur du financement consenti et le pourcentage des recettes des jeux de hasard versées au secteur culturel de chacune des provinces.

### 4.1 Colombie-Britannique

Comme l'indique la sous-section 3.1, les organismes culturels de la Colombie-Britannique peuvent demander des fonds par l'entremise d'un mécanisme dit d'« accès direct à la charité », qui permet de donner à des organismes de bienfaisance même s'ils n'organisent pas de jeux de hasard.

Les « **organismes culturels** » admissibles sont ceux qui fournissent des programmes et services ayant pour but d'aider « à sauvegarder ou à améliorer le patrimoine, les traditions et les cultures ou à diffuser le savoir au sein de la communauté » [traduction]. Les « **organismes artistiques** » sont ceux qui offrent des programmes et des services ayant pour but de « favoriser l'épanouissement personnel par la formation scolaire, l'avancement d'un domaine des arts du spectacle, visuels ou littéraires ou la diffusion du savoir au sein de la communauté »<sup>42</sup> [traduction].

Les fonds provenant des jeux de hasard sont admissibles aux usages suivants :

- sauvegarde ou enrichissement des traditions et de la culture;
- formation;
- développement de programmes ou amélioration des arts d'interprétation, visuels et littéraires;
- publication et distribution d'écrits et de matériel culturels ou multiculturels;
- tenue de concours d'arts d'interprétation, visuels et littéraires ou sauvegarde des arts traditionnels;
- subventionnement de représentations publiques d'arts culturels ou d'interprétation et de festivals à retombées communautaires clairement établies;
- costumes ou uniformes;
- trophées et prix;
- frais administratifs;
- transport et déplacements;
- acquisition d'immobilisations et d'équipement<sup>43</sup>.

En 1999-2000, un peu plus de 17,2 des 156 millions de \$ CAN qu'ont obtenus les organismes de bienfaisance en vertu **tant** du mécanisme d'accès direct **que** des permis de jeux de bienfaisance (comme les bingos et les « roues de fortune ») ont été versés à 635 organismes

<sup>42</sup> Site Web de la Gaming Policy and Enforcement Branch à : <http://www.bcgpc.gov.bc.ca/terms/PART4> (consulté le 17 juillet 2002).

<sup>43</sup> Site Web de la Gaming Policy and Enforcement Branch à : <http://www.bcgpc.gov.bc.ca/terms/PART4> (consulté le 17 juillet 2002).

du secteur des arts et de la culture, qui ont reçu cette année-là quelque 27 000 \$ chacun<sup>44</sup>. Dans l'ensemble, environ 11 % des recettes des jeux de hasard qui ont été distribuées aux œuvres de charité ou générées par celles-ci ont servi à des fins culturelles. L'on peut affirmer que du total des recettes de 740 millions de \$ CAN que les gouvernements ont tiré des jeux de hasard en 1999-2000, environ 2,3 % ont bénéficié directement au secteur culturel<sup>45</sup>.

## 4.2 Alberta

Comme l'indique la section 3,2, les principales organisations dispensatrices de recettes des jeux de hasard aux organismes artistiques et culturels de l'Alberta sont l'Alberta Foundation for the Arts et l'Alberta Historical Resources Foundation. De plus, le ministère du Développement communautaire et municipal, où logent les services chargés des politiques des arts et du patrimoine du gouvernement de l'Alberta, semble consacrer une mince portion des recettes tirées des jeux de hasard aux activités artistiques, bien que les documents publics officiels n'en précisent pas clairement la nature.

L'**Alberta Foundation for the Arts** (AFA) est une société d'État du gouvernement de l'Alberta qui a vu le jour en 1991. En 2002-2003, elle jouissait d'un budget de 25 millions de \$ CAN. Ses objectifs, comme le précisent la loi ayant présidé à sa création, sont les suivants :

- aider et favoriser le développement des arts littéraires, d'interprétation, visuels et médiatiques en Alberta;
- offrir tant aux individus qu'aux organismes l'occasion de participer aux arts en Alberta;
- permettre la jouissance des œuvres d'art des artistes de l'Alberta;
- surveiller la collecte, la préservation et l'exposition des œuvres d'art des artistes de l'Alberta;
- encourager les artistes vivant en Alberta à poursuivre leur art<sup>46</sup>.

L'AFA offre les types de soutien suivants :

- un soutien au développement individuel des artistes;
- du financement aux organismes artistiques et aux communautés pour la tenue de certains événements et festivals;
- un soutien annuel à l'exploitation de compagnies professionnelles d'arts d'interprétation, de galeries d'art publiques et institutionnelles et de grands organismes de service des secteurs des arts et de la culture;
- un soutien pour grandes installations au Citadel Theatre, à Edmonton, et au Calgary Centre for the Performing Arts, à Calgary;
- de l'aide pour les tournées;
- l'*Alberta Film Development Program*;
- le *Book Publishers Program*;
- le *Magazine Publishers Program*;
- des fonds de fonctionnement pour le *Travelling Exhibition Program*;

<sup>44</sup> BCGC: 1999/00 Report on Charitable Gaming and Access to Gaming Revenue, site Web de la Gaming Policy and Enforcement Branch à : [http://www.bcg.gov.bc.ca/afr/yr\\_9900/TOC](http://www.bcg.gov.bc.ca/afr/yr_9900/TOC) (consulté le 17 juillet 2002). (Cette page Web a depuis disparu.)

<sup>45</sup> Veuillez noter qu'une somme à déterminer des recettes qui ont été versées au Trésor cette année-là (environ 325 millions de \$ CAN) pourraient avoir été distribuées à des fins culturelles, mais il a été impossible d'en déterminer l'ampleur.

<sup>46</sup> « All About Us », site Web de l'Alberta Foundation for the Arts à : [http://www.cd.gov.ab.ca/all\\_about\\_us/commissions/arts/act/index.asp](http://www.cd.gov.ab.ca/all_about_us/commissions/arts/act/index.asp) (consulté le 27 mai 2002).

- du financement annuel pour le Banff Centre for the Arts afin d'offrir des bourses aux Albertains qui en suivent les programmes;
- du financement annuel pour six écoles d'art estivales;
- les bourses d'études *Alberta Heritage Scholarships* pour le développement des artistes en milieu de carrière;
- les programmes *Visiting Artist Endowment* et *Graduate Scholarship Endowment* pour les étudiants en arts visuels fréquentant les établissements postsecondaires de la province;
- un programme de promotion des arts visuels;
- un programme d'acquisition et de prêt d'œuvres d'art<sup>47</sup>.

En 2000-2001, l'AFA a accordé au-delà de 14 millions de \$ CAN à plus de 600 organismes du domaine des arts. Ces organisations ont dépensé plus de 174 millions de \$ CAN et organisé au-delà de 33 000 activités courues par quelque 12 millions de personnes. Cette année-là, plus de 61 000 Albertains ont fait du bénévolat dans ces organismes<sup>48</sup>. Comme la plupart des organismes de financement, l'AFA a trouvé difficile de répondre à la demande. En 1997, elle avait accédé à 70 % des demandes de subvention qui lui avaient été adressées, une proportion qui n'était plus que de 57 % en 2000-2001<sup>49</sup>.

L'**Alberta Historical Resources Foundation (AHRF)** est une société d'État qui a vu le jour en 1976 et dont le budget s'élève à 5,9 millions de \$ CAN en 2002-2003. Bien qu'elle fasse partie de la Heritage Resource Management Branch du ministère du Développement communautaire, la Fondation est régie par un conseil d'administration formé de bénévoles des quatre coins de la province. Ce conseil tranche également sur les demandes présentées à l'AHRF. Le mandat de la Fondation est de financer des projets de patrimoine communautaire à travers la province à l'aide des recettes provenant de l'Alberta Lottery Fund<sup>50</sup>. Elle accorde de l'aide financière, technique et professionnelle par l'intermédiaire des programmes suivants :

- *Heritage Preservation Partnership Program* – Ce programme consent de l'aide pour :
  - les initiatives d'interprétation et d'éducation visant à faire connaître l'histoire et la préhistoire de l'Alberta;
  - la sauvegarde et la restauration d'importantes structures historiques et de sites historiques, archéologiques ou paléontologiques en Alberta;
  - les publications relatant l'histoire et la préhistoire de l'Alberta;
  - les recherches visant à enrichir la compréhension ou la connaissance de l'histoire et de la préhistoire de l'Alberta;
  - les bourses aux diplômés universitaires des disciplines liées à la sauvegarde de l'histoire de l'Alberta;
  - la sauvegarde et l'exposition publique d'objets de transport et d'artefacts industriels touchant l'histoire de l'Alberta.
- *Alberta Main Street Program* – Ce programme offre de l'assistance aux municipalités pour la sauvegarde et la revitalisation des paysages de rue et districts patrimoniaux.
- Financement annuel de cinq organismes patrimoniaux provinciaux – Ces organismes octroient des fonds à des personnes et à des groupes communautaires à des fins

<sup>47</sup> « All About Us », site Web de l'Alberta Historical Resources Foundation à [http://www.cd.gov.ab.ca/all\\_about\\_us/commissions/arts/press\\_releases/backgrounder/index.asp](http://www.cd.gov.ab.ca/all_about_us/commissions/arts/press_releases/backgrounder/index.asp) (consulté le 27 mai 2002) et Alberta Foundation for the Arts, *Year in Review- April 1, 2000 – March 31, 2001*, p. 4-7.

<sup>48</sup> « Message from the Chairman », *Year in Review – April 1,2000 – March 31, 2001*, p. 2.

<sup>49</sup> « All About Us », site Web de l'Alberta Historical Resources Foundation à : [http://www.cd.gov.ab.ca/all\\_about\\_us/commissions/arts/press\\_releases/backgrounder/index.asp](http://www.cd.gov.ab.ca/all_about_us/commissions/arts/press_releases/backgrounder/index.asp) (consulté le 27 mai 2002).

<sup>50</sup> « All About Us », site Web de l'Alberta Historical Resources Foundation à : [http://www.cd.gov.ab.ca/all\\_about\\_us/commissions/historical\\_resources/index.asp](http://www.cd.gov.ab.ca/all_about_us/commissions/historical_resources/index.asp) (consulté le 3 juillet 2002).

patrimoniales : Museums Alberta, Archives Society of Alberta, Historical Society of Alberta, Alberta Genealogical Society et Archaeological Society of Alberta;

- *Provincial Heritage Markers Program* – Ce programme maintient un réseau de 128 plaques provinciales de lieux d'intérêt<sup>51</sup>.

En 2001-2002, l'AHRF a soutenu quelque 150 projets.

La **Cultural Facilities and Historical Resources Division du ministère du Développement communautaire** s'occupe de 18 sites historiques provinciaux, de musées et centres d'interprétation et des archives provinciales. Elle entretient également des collections patrimoniales provinciales, consent de l'aide à des projets de sauvegarde communautaires, assure la désignation historique d'importantes ressources et exploite le Northern and Southern Alberta Jubilee Auditoria<sup>52</sup>. Il semble qu'en 2002-2003, le ministère distribuera également 1,4 millions de \$ CAN en recettes de jeux de hasard pour le développement des arts, bien qu'aucun détail n'ait été fourni quant à la nature de cette aide<sup>53</sup>.

De plus, le nouveau *Community Initiatives Program*, annoncé par le gouvernement de l'Alberta en juin 2002, recevra des propositions d'organismes communautaires sans but lucratif, de municipalités ainsi que d'établissements des Premières nations et des Métis qui visent l'amélioration ou l'enrichissement de la culture, des arts ou des bibliothèques. Le plafond de financement de ce programme sera de 75 000 \$ CAN par année, et les projets de 10 000 \$ CAN et plus devront s'accompagner, dans la plupart des cas, de financement de contrepartie<sup>54</sup>.

On estime que la province recevra 1,2 milliards de \$ CAN en recettes de jeux de hasard en 2002-2003. Environ 21 millions de \$ CAN seront versés à l'Alberta Foundation for the Arts et 5,9 le seront à l'Alberta Historical Resources Foundation, tandis que 1,4 (voir ci-dessus) serviront au « développement des arts ». De plus, un montant indéterminé servira au financement de projets de bénévolat culturel en application du *Community Initiatives Program*. Autrement dit, il appert qu'environ 28,3 millions de \$ CAN, soit plus ou moins 2,4 % du total estimatif des recettes tirées des jeux de hasard, seront distribués à des fins culturelles en 2002-2003.

#### 4.3 Saskatchewan

En Saskatchewan, comme l'indique la section 3.3, l'argent des jeux de hasard dépensé au titre de la culture provient de deux sources : le Saskatchewan Lotteries Trust Fund for Sport, Culture and Recreation et le Community Initiatives Fund.

Le **Saskatchewan Lotteries Trust Fund for Sport, Culture and Recreation** est régi par six comités bénévoles des milieux du sport, de la culture et des loisirs, qui relèvent du ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs (depuis une réorganisation gouvernementale effectuée en février 2001)<sup>55</sup>. Ne sont admissibles au financement par loterie que les organismes

<sup>51</sup> « Preserving Alberta », site Web de l'Alberta Historical Resources Foundation à : <http://www.cd.gov.ab.ca/preserving/heritage/ahrf/index.asp> (consulté le 3 juillet 2002).

<sup>52</sup> « All About Us », site Web du ministère du Développement communautaire de l'Alberta à : [http://www.cd.gov.ab.ca/all\\_about\\_us/ministry\\_overview/index.asp](http://www.cd.gov.ab.ca/all_about_us/ministry_overview/index.asp) (consulté le 15 août 2002).

<sup>53</sup> Gouvernement de l'Alberta, tableau intitulé « Lottery Fund – Summary of Payments », dans *2002-03 Estimates*, p. 212.

<sup>54</sup> Communiqué du gouvernement de l'Alberta intitulé *New \$30 million Community Initiatives Program to support thousands of volunteer initiatives*, 24 juin 2002.

<sup>55</sup> « Saskatchewan Lotteries » sur le site Web de Sask Sport Inc., le <http://www.sasksport.sk.ca/lotto.html> (consulté le 15 août 2002), et *Annual Report 2000-2001* –

répondant à certains critères, y compris celui d'être un organisme bénévole d'envergure provinciale constitué en personne morale sans but lucratif selon les lois de la Saskatchewan et d'avoir un régime d'adhésion et une programmation favorisant l'accès et la participation de tous<sup>56</sup>.

Des quelques 45 millions de \$ CAN en recettes nettes provenant des loteries que reçoit le Trust Fund, environ 12,2 s'en vont au fonds des recettes générales de la province, alors que 3,4 sont octroyées à d'autres organisations, dont le gouvernement fédéral et la Saskatchewan Exhibition Association. Cela laisse quelque 30 millions de \$ CAN pour les subventions au sport, à la culture et aux loisirs<sup>57</sup>. En 2001, les subventions ont été distribuées comme suit :

Sport	11,3 millions de \$ CAN
Culture	9,0 millions de \$ CAN
Loisirs	3,8 millions de \$ CAN
<i>Community Grant Program</i>	4,6 millions de \$ CAN
<i>Canada Games Program</i>	<u>1,5 million de \$ CAN</u>
<b>TOTAL</b>	<b>30,2 millions de \$ CAN<sup>58</sup></b>

**SaskCulture** est un organisme communautaire, sans but lucratif, bénévole représentant 100 organismes membres et 28 membres individuels. En partenariat avec Sask Sport Inc. et Saskatchewan Parks and Recreation, SaskCulture exploite le Saskatchewan Lotteries Trust Fund for Sport, Culture and Recreation et est fiduciaire du bureau culturel du fonds<sup>59</sup>. Le fonds donne priorité aux projets qui visent à :

- assurer la santé économique et sociale des communautés;
- offrir aux enfants, aux jeunes et aux familles vulnérables, aux Autochtones, aux résidents du Nord de la Saskatchewan, aux adultes âgés, aux femmes et aux personnes handicapées un accès équitable aux programmes;
- assurer la participation des membres au développement global du sport, de la culture et des loisirs;
- assurer une saine gouvernance et des mécanismes de prestation adéquats;
- assurer la responsabilité financière et la reddition de comptes pour les programmes.

SaskCulture a formulé une politique culturelle pour mieux encadrer les décisions de financement du bureau culturel du Trust Fund. Elle met l'accent sur :

- l'impact culturel du financement sur l'avancement de la culture;
- la participation et l'accès;
- des normes de responsabilité rigoureuses;

---

*Saskatchewan Culture, Youth and Recreation, and Saskatchewan Municipal Affairs and Housing*, p. 6. Le ministre des Affaires municipales et du Logement était responsable du Trust Fund avant février 2001.

<sup>56</sup> « Saskatchewan Lotteries Trust Fund for Sport, Culture and Recreation » sur le site Web de Sask Sport Inc. à : <http://www.sasksport.sk.ca/trustfund.html> (consulté le 15 août 2002).

<sup>57</sup> Rapport du vérificateur, *Saskatchewan Lotteries Trust Fund for Sport, Culture and Recreation, Statement of Financial Activities*, Regina, 11 mai 2001.

<sup>58</sup> Rapport du vérificateur, *Saskatchewan Lotteries Trust Fund for Sport, Culture and Recreation, Statement of Restricted Fund Balances*, Regina, 11 mai 2001.

<sup>59</sup> « SaskCulture Inc. – An Organizational Overview », *SaskCulture Annual Report 2000-2001*, page couverture intérieure.

---

- l'efficacité organisationnelle<sup>60</sup>.

En 2000-2001, SaskCulture a distribué plus de 8 millions de \$ CAN par l'entremise du bureau culturel du Trust Fund. Le tableau 10 illustre la répartition des fonds.

Tableau 10 – Distribution des fonds par SaskCulture – 2002-2001 (milliers \$ CAN)			
Bloc de financement	Catégorie	Montant	% du total
Organismes culturels provinciaux (OCP)	Financement annuel global de 30 OCP	4 854,5	60,6
OCP – Arts	Financement conjoint avec le Saskatchewan Arts Board	15	0,2
Fonds administrés (subventions administrées pour ou par d'autres)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Artist in Residence</li> <li>• Festivals Grant Program</li> <li>• Gallery Grant Program</li> <li>• Museum Grant Program</li> <li>• Cultural Assistance Program</li> <li>• Multicultural Initiatives Fund</li> </ul>	265 260 141,5 457,5 243 250	3,3 3,2 1,8 5,7 3,0 3,1
SaskCulture	Fonctionnement et partenariats	890	11,2
Tripartite (contributions partagées avec des partenaires du sport et des loisirs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Administration Centre</li> <li>• Federation of Saskatchewan Indian Nations</li> <li>• Métis Nation of Saskatchewan</li> </ul>	73,8 39,5 24,5	0,9 0,5 0,3
Subventions dirigées (par le ministre)	Mendel Gallery, Wanuskewin Heritage Park, Saskatchewan Express	491	6,1
<b>TOTAL</b>		<b>8 003,5</b>	<b>100,0</b>

**SOURCE** : « Culture Section of the Trust », *SaskCulture Annual Report 2000-2001*, p. 10.

Le bloc des organismes culturels provinciaux (OCP) reçoit de loin la plus forte portion du financement par loteries, la subvention moyenne étant de 162 000 \$ CAN. Les 30 organisations subventionnées comprennent des groupes tels que Dance Saskatchewan, la Saskatchewan Motion Picture Association, la Museums Association of Saskatchewan et le Multicultural Council of Saskatchewan; 22 d'entre elles distribuent à leur tour des fonds de loteries à des organismes membres de leurs disciplines respectives. Les OCP offrent des programmes et services d'expositions itinérantes, de spectacles, d'ateliers éducatifs, de séminaires et de projets de recherche. Les statistiques d'impact de SaskCulture révèlent que les OCP et leurs organismes membres desservent en conjugaison près de 172 000 membres et offrent plus de 7 000 programmes auxquels plus de 2,1 millions de personnes ont participé. Ajoutons que près de 115 000 bénévoles œuvrent dans ces organismes, leur donnant plus de 8,9 millions d'heures par année<sup>61</sup>.

Il s'est octroyé 231 subventions totalisant environ 1,4 million de \$ CAN dans le cadre du *Administered Grant Program* en 2000-2001. Le montant des subventions allait d'en moyenne 4 500 \$ CAN dans le cadre du *Cultural Assistance Program* (qui distribue des subventions à la formation et aux déplacements et d'autre financement de projet) à 25 000 \$ CAN aux termes de l'*Artist in Residence Program*<sup>62</sup>.

<sup>60</sup> « Saskatchewan Lotteries Trust Fund for Sport, Culture and Recreation », *SaskCulture Annual Report 2000-2001*, p. 9.

<sup>61</sup> *SaskCulture Annual Report 2000-2001*, p. 12-13.

<sup>62</sup> *SaskCulture Annual Report 2000-2001*, p. 13.

Le **Community Grant Program** du Saskatchewan Lotteries Trust Fund for Sport, Culture and Recreation, doté d'un budget de 4,6 millions de \$ CAN et administré en collaboration avec des partenaires du sport, de la culture et des loisirs, accorde du financement par loteries à quelque 1 200 communautés de la Saskatchewan pour distribution à des groupes bénévoles locaux. Le programme a pour but d'encourager la participation aux activités sportives, culturelles et récréatives et verse des subventions selon la taille de la population locale<sup>63</sup>. Aucune statistique ne précise les sommes versées par ce fonds pour 2000-2001, mais SaskCulture estime qu'en 1999, le *Community Grant Program* a donné près de 539 000 \$ CAN à 932 groupes communautaires pour la tenue d'activités culturelles. Cette année-là, les subventions ont été d'en moyenne 578 \$ CAN<sup>64</sup>.

Le **Community Initiatives Fund** (appelé *Associated Entities Fund* jusqu'en juin 2000) a été créé par le gouvernement de la Saskatchewan en 1994 pour distribuer une partie des profits des casinos aux associations d'expositions régionales, aux organisations métisses pour le développement d'entreprises communautaires et à des groupes sans but lucratif offrant des programmes et services aux enfants, jeunes et familles vulnérables. Le fonds reçoit une partie des profits du casino de Regina, du casino Golden Eagle à North Battleford et du casino Northern Lights à Prince Albert (voir la description à la section 3.3)<sup>65</sup>. Le fonds est géré par un conseil d'administration nommé par le gouvernement et est administré par Sask Sport pour le compte du conseil. En vertu d'une stratégie de distribution révisée approuvée en juin 2000, le mandat du programme a été élargi et son aide s'étend maintenant aux fondations hospitalières, aux programmes de prévention et de traitement du jeu compulsif et à la construction ou rénovation d'installations culturelles communautaires<sup>66</sup>.

Le **Cultural Facilities Grant Program** du Community Initiatives Fund accorde du financement aux municipalités et aux organismes sans but lucratif pour la construction ou la rénovation d'installations culturelles importantes pour la communauté. Les installations culturelles admissibles comprennent les salles communautaires, les musées, les centres culturels, les théâtres, les galeries d'art et les autres installations répondant à des besoins culturels communautaires. Le programme accorde des subventions ponctuelles, jusqu'à concurrence de 25 % du coût total du projet, pour les dépenses admissibles, qui comprennent :

- les frais professionnels et juridiques;
- les coûts d'élaboration de projet;
- les frais d'appel d'offres;
- les coûts de construction;
- les coûts d'achat d'une installation devant servir de lieu culturel;
- l'acquisition de l'équipement requis pour rendre l'installation fonctionnelle<sup>67</sup>.

<sup>63</sup> « Saskatchewan Lotteries Community Grant Program », sur le site web de Saskatchewan Sports Net à : <http://www.sasksport.sk.ca/comgrant.html> (consulté le 15 août 2002).

<sup>64</sup> *SaskCulture Annual Report 2000-2001*, p. 16.

<sup>65</sup> Communiqué du gouvernement de la Saskatchewan intitulé *Casino Profits Boost Cultural Projects* (28 mai 2001), sur le site Web du gouvernement de la Saskatchewan à : <http://www.gov.sk.ca/newsrel/2001/05/28-372.html> (consulté le 15 août 2002).

<sup>66</sup> « Community Initiatives Fund », sur le site Web du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs à : [http://www.cyr.gov.sk.ca/programs\\_asso\\_entity.shtml](http://www.cyr.gov.sk.ca/programs_asso_entity.shtml) (consulté le 15 août 2002).

<sup>67</sup> « Community Initiatives Fund (CIF) Programs: A Guide to the Cultural Facilities Grant Program », sur le site Web du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs à : [http://www.cyr.gov.sk.ca/pro\\_cultural\\_grants.shtml](http://www.cyr.gov.sk.ca/pro_cultural_grants.shtml) (consulté le 15 août 2002).

Selon les états financiers vérifiés pour l'année clôturée le 31 mars 2001, le fonds a octroyé pour plus de 8,2 millions de \$ CAN en subventions en cours d'exercice. De ce montant, plus de 5,4 millions de \$ CAN ont été versés dans le cadre du *Cultural Facilities Grant Program*<sup>68</sup>.

À tout additionner le financement culturel susmentionné, il appert qu'on a consacré pour quelque 13,9 millions de \$ CAN en recettes de jeu à des fins culturelles en 2000-2001. (On présume que le *Community Grant Program*, tripartite, du Saskatchewan Lotteries Trust Fund for Sport, Culture and Recreation a de nouveau consacré quelque 500 000 \$ CAN aux activités culturelles bénévoles locales, comme il l'avait fait en 1999). Cela signifierait qu'environ 2,7 % des recettes nettes des jeux de hasard versées au Trésor provincial de la Saskatchewan s'en vont directement à la culture.

#### 4.4 Ontario

La Fondation Trillium de l'Ontario, créée en 1982, est un organisme autonome du ministère de la Culture. Elle distribue annuellement pour quelque 100 millions de \$ CAN de recettes de jeu à des œuvres de bienfaisance et à des organismes communautaires sans but lucratif de quatre secteurs :

- arts et culture
- environnement
- sports et loisirs
- services à la personne

La Fondation Trillium appuie des projets qui visent à :

- **créer des possibilités de développement économique pour les communautés** en développant les compétences, en créant des emplois ou en mettant sur pied des activités génératrices de revenu (p. ex. un festival de danse qui favorise le tourisme ou revitalise un quartier);
- **contribuer à la vitalité communautaire** par un apport important à la qualité de la vie (p. ex. un vidéo célébrant la contribution des artistes multiculturels à la communauté);
- **améliorer l'accessibilité** en éliminant les obstacles financiers, physiques, sociaux, culturels et linguistiques qui entravent la participation (p. ex. des interprètes en langage gestuel américain durant une représentation théâtrale afin d'accommoder les malentendants);
- **promouvoir le bénévolat** en recrutant et en formant des bénévoles, en renforçant les moyens qu'ont les organismes de réunir des bénévoles et en diversifiant le bassin de bénévoles (p. ex. en formant des jeunes comme guides touristiques dans un musée d'histoire local);
- **favoriser l'harmonie et la sécurité dans la communauté** (p. ex. en amenant les Premières nations et les communautés non autochtones à partager leur histoire et leur culture respective);
- **trouver des solutions communautaires** en prévenant ou en combattant l'apparition des causes profondes des problèmes (p. ex. une pièce de théâtre par et sur les mères adolescentes en tournée dans les écoles locales);

<sup>68</sup> Rapport du vérificateur, *Associated Entities Fund, Statement of Operations and Net Assets and Note 3 to the Financial Statements*, Regina, 11 mai 2001.

- **rentabiliser les installations ou terrains communautaires** (p. ex. convertir un local inutilisé en atelier et centre de conférence pour les arts multidisciplinaires);
- **accroître l'efficacité des organismes** (p. ex. en aidant un orchestre et une compagnie théâtrale à acheter conjointement un système informatisé de réseau pour la billetterie et la collecte de fonds)<sup>69</sup>.

La Fondation Trillium de l'Ontario dispense plusieurs programmes :

- Le **programme communautaire**, doté d'un budget global de 80 millions de \$ CAN, finance des activités se déroulant dans une région desservie et qui ont un impact local. Le budget est divisé par habitant entre 16 régions de desserte et les demandes de subvention sont étudiées par une équipe bénévole d'examen des subventions de chaque région, qui en recommande l'approbation ou le rejet au conseil d'administration de la Fondation<sup>70</sup>. Le Programme accorde des subventions ponctuelles ou pluriannuelles pouvant aller jusqu'à 75 000 \$ CAN par année pour des projets non liés aux immobilisations et des subventions pouvant aller jusqu'à 75 000 \$ CAN sur un an pour des rénovations, des réparations ou l'achat d'équipement<sup>71</sup>.
- Le **programme provincial**, doté d'un budget annuel de 20 millions de \$ CAN, finance des propositions qui ont un impact à l'échelle de la province, c'est-à-dire prenant place dans au moins trois régions desservies (ou deux dans le cas du Nord de la province). En vertu de ce programme, les organismes admissibles peuvent recevoir des subventions ponctuelles ou pluriannuelles pouvant aller jusqu'à 250 000 \$ CAN pour un maximum de cinq ans et jusqu'à 75 000 \$ CAN sur un an pour des rénovations, des réparations ou l'achat d'équipement<sup>72</sup>.
- Les **programmes de partenariats**, formés du *Community Connections Program*, du *Community Linkages Program* et de l'*Access Fund*. Avant le 31 mars 2000, ces programmes étaient administrés par la Fondation Trillium pour le compte du gouvernement de l'Ontario. Depuis, la Fondation a intégré ces programmes, pour lequel il a cessé de recevoir du financement de la part du gouvernement provincial, au programme communautaire dans le cas du *Community Connections Program* ou au programme provincial dans le cas de l'*Access Fund*. Cependant, la Fondation continue à comptabiliser les contributions différées à ces programmes dans son rapport annuel et ses états financiers<sup>73</sup>.

Dans le domaine des arts et de la culture, la Fondation Trillium de l'Ontario subventionne des activités et des organismes de niveau professionnel ou amateur de toutes les disciplines : arts du spectacle, arts médiatiques, arts visuels, littérature, éducation artistique, arts communautaires, patrimoine et diversité culturelle (ce qui désigne sans doute les formes multiculturelles d'expression et de patrimoine). Sont subventionnées les organismes de bienfaisance enregistrés ou constitués en sociétés sans but lucratif au Canada, les chapitres non constitués en société des organismes de bienfaisance ou sans but lucratif, les initiatives

<sup>69</sup> Fondation Trillium de l'Ontario, *Lignes directrices, 2001-2002*, p. 3 et p. 6, sur le site Web de la Fondation Trillium de l'Ontario à : <http://www.trilliumfoundation.org/OTF-French/new/index.htm> (consulté le 15 août 2002).

<sup>70</sup> Fondation Trillium de l'Ontario, *Annual Report 1999-2000*, p. 4.

<sup>71</sup> Fondation Trillium de l'Ontario, *Lignes directrices, 2001-2002*, p. 12.

<sup>72</sup> Fondation Trillium de l'Ontario, *Lignes directrices, 2001-2002*, p. 13.

<sup>73</sup> Fondation Trillium de l'Ontario, *Annual Report 2000-2001*, p. 9 et p. 56 et note 5, *Financial Statements, Ontario Trillium Foundation, March 31, 2001*.

des Premières Nations sanctionnées par une résolution du conseil de bande et les initiatives des communautés ayant le statut de Métis.

Les projets concertés entre regroupements d'organismes sont admissibles pourvu qu'au moins un des organismes réponde aux critères susmentionnés<sup>74</sup>.

En 2000-2001, la Fondation Trillium a approuvé 1 511 subventions totalisant plus de 101,7 millions de \$ CAN. Cette somme a été distribuée entre les quatre secteurs comme suit :

Arts et culture	21 %
Sports et loisirs	17 %
Services à la personne	52 %
Environnement	10 %

Environ 23 millions de \$ CAN ont été accordés à plus de 400 projets dans le secteur des arts et de la culture<sup>75</sup>. Selon des sources au ministère de la Culture, 33 % des subventions à la culture ont servi à financer des projets, 42 %, le soutien des activités courantes et 26 %, des projets d'immobilisations<sup>76</sup>. Ajoutons que 40 % des subventions ont été accordées à des organismes d'arts de la scène, 28 %, à des organismes à vocation patrimoniale, 12 %, à des organismes voués aux arts communautaires et 8 %, à des organismes d'arts visuels<sup>77</sup>.

Bien qu'un montant non déterminé des recettes de 505 millions de \$ CAN provenant des casinos commerciaux de l'Ontario pourrait avoir été versé au budget du ministère de la Culture et, de là, au secteur culturel, il a été impossible de retracer ces fonds. Par conséquent, les 23 millions de \$ CAN accordés par la Fondation Trillium sont le seul financement culturel qu'il soit clairement possible de rattacher aux recettes provinciales des jeux de hasard. Cela représente un peu plus de 1 % du total des recettes provinciales des jeux de hasard.

## 5.0 MISER SUR LA CULTURE : IMPACTS ET CONSÉQUENCES

Les recettes des jeux de hasard sont une source importante de revenu pour les organismes culturels, cela ne fait aucun doute. Mais jusqu'à quel point le sont-elles? Quel impact les recettes des jeux de hasard parrainés par les gouvernements ont-elles eu sur les organismes de bienfaisance et les organismes culturels sans but lucratif? La multiplication des jeux d'argent a-t-elle eu des répercussions sur les citoyens des communautés où ces organismes ont pignon sur rue? Quelles en ont été les conséquences pour les organismes mêmes? Et quelles en sont les implications? La présente section du rapport examinera chacune de ces questions à tour de rôle.

<sup>74</sup> Fondation Trillium de l'Ontario, *Lignes directrices, 2001-2002*, p. 5.

<sup>75</sup> « Ontario Trillium Foundation Granting Activities 2000-2001 », *Annual Report 2000/2001* (29 juin 2001), p. 11, et communications personnelles de Gayle Waxman, directrice, Politiques, recherche et évaluation, Fondation Trillium de l'Ontario, 7 août 2002, et Catherine Ciavarella, conseillère principale en politiques, Direction des politiques et des partenariats avec les organismes, ministère de la Culture de l'Ontario, 26 août 2002. Des pourcentages légèrement différents ont été cités par chacune de ces sources. L'on présume donc que les chiffres utilisés dans le rapport annuel 2000-2001 font autorité et sont ceux cités.

<sup>76</sup> Communications personnelles de Catherine Ciavarella, 26 et 27 août 2002.

<sup>77</sup> Communication personnelle de Catherine Ciavarella, 26 août 2002. Les 12 % restants n'ont pas été précisés.

## 5.1 Les recettes des jeux de hasard : source de revenu pour les organismes culturels

Le tableau 11 indique le pourcentage des recettes des jeux de hasard que chacune des provinces consacre aux organismes culturels et le pourcentage que ces recettes représentent de l'ensemble des dépenses culturelles de la province. Sachez que ces calculs ne sont établis qu'à partir des renseignements qu'il a été possible de trouver sur les subventions provenant de l'exploitation des jeux de hasard et excluent tout montant non déterminé de recettes tirées des jeux de hasard susceptible d'avoir été versé au compte des recettes générales de la province. Veuillez également noter que les chiffres les plus récents de Statistique Canada sur les dépenses culturelles provinciales datent de 1999-2000, tandis que ceux du tableau 11 portent sur les recettes tirées des jeux de hasard en 2000-2001. Quoiqu'il en soit, comme le montant des subventions provenant de l'exploitation des jeux de hasard accordées à la culture et les dépenses culturelles provinciales varient peu d'année en année, les pourcentages sont sans doute encore assez précis.

Province	Recettes de jeu totales (millions de \$ CAN)	Recettes de jeu totales accordées à la culture (millions de \$ CAN)	% des recettes de jeu accordées à la culture	Dépenses provinciales totales au titre de la culture (1999-2000)	Recettes de jeu en % des dépenses culturelles totales
Colombie-Britannique	740**	17,2**	2,3	295,4	5,8
Alberta	988	27,0	2,7	142,4	19,0
Saskatchewan	521	13,9	2,7	69,2	20,0
Ontario	1 892	23,0	1,2	513,0	4,5

\* Comprend : les bibliothèques; les ressources patrimoniales; l'enseignement des arts; les arts littéraires, d'interprétation et visuels; le film, la vidéo, l'enregistrement sonore et la radiodiffusion; le multiculturalisme et les activités culturelles multidisciplinaires. Englobe toutes les dépenses du gouvernement provincial au titre des immobilisations, de l'exploitation et des subventions.

\*\* 1999-2000

### SOURCES :

British Columbia Gaming Commission, *1999/00 Report on Charitable Gaming and Access to Gaming Revenue*  
Gouvernement de l'Alberta, communiqué intitulé *Gaming Minister confirms review of granting guidelines – Revenues continue to benefit Alberta's communities*, 11 avril 2002.

Rapports du vérificateur de la Saskatchewan pour la Liquor and Gaming Authority, la Saskatchewan Gaming Corporation et le Saskatchewan Lotteries Trust Fund for Sport, Culture and Recreation

Gouvernement de la Saskatchewan, *Annual Report 2000-2001 – Saskatchewan Culture, Youth and Recreation and Saskatchewan Municipal Affairs and Housing for the fiscal year ending March 31, 2001*

Gouvernement de l'Ontario, *États financiers des comptes publics de l'Ontario, 2000-2001*, « Société des loteries et des jeux de l'Ontario »

Statistique Canada, *Dépenses publiques au titre de la culture* (n° 87F0001XPF au catalogue) (mai 2002)

L'information présentée au tableau 11 semble indiquer qu'à peine 1 % à 3 % des recettes provinciales des jeux de hasard se fraient un chemin jusqu'aux organismes culturels. Les recettes des jeux de hasard sont une source de financement culturel nettement plus importante en Alberta et en Saskatchewan qu'en Colombie-Britannique et en Ontario en regard du total des dépenses culturelles provinciales. Les deux premières provinces semblent avoir stratégiquement décidé de tirer un pourcentage plus élevé que ne le font les deux autres du financement de la culture de sources non fiscales telles que les jeux d'argent. La Saskatchewan, plus particulièrement, a consacré environ les deux tiers du produit net des loteries aux subventions pour le sport, la culture et les loisirs, la culture recevant environ 30 %,

ou 9 millions de \$ CAN, de ces fonds. Étant donné que les loteries sont considérées comme un marché « établi » du jeu qui a peu fluctué durant la dernière décennie, peut-être faut-il y voir un effort pour stabiliser le financement consenti à ce secteur. L'Ontario semble avoir fait de même en 1999 en s'engageant à verser annuellement à la Fondation Trillium 100 millions de \$ CAN provenant des recettes des jeux de hasard. En revanche, le pourcentage élevé de financement culturel que tirent l'Alberta et la Saskatchewan des jeux de hasard semble également indiquer que ce type de financement pourrait être considéré comme secondaire au financement provenant de sources plus traditionnelles, comme l'imposition, des fonctions gouvernementales de base.

Bien qu'il faille user de prudence lorsqu'on généralise à l'ensemble du Canada les résultats de la présente étude sur quatre provinces, car les fonds disponibles fluctuent énormément d'une province à l'autre, il semblerait tout de même que les recettes des jeux de hasard soient une source modeste mais importante de revenu pour la plupart des organismes culturels. Malgré la petitesse relative des montants en cause, il appert que les subventions provenant des recettes des jeux de hasard sont des sources cruciales de financement pour certains organismes culturels.

En 1999, la Canada West Foundation a sondé un échantillon d'organismes sans but lucratif de l'Ontario, de la Saskatchewan et de l'Alberta qui avaient reçu des subventions provenant de l'exploitation des jeux de hasard entre 1995 et 1998. En tout, 406 des 1005 organismes sondés ont répondu au questionnaire et 47 ont participé à des interviews téléphoniques complémentaires. Les groupes du secteur des arts et de la culture ont retourné 38 % des questionnaires remplis. Si l'échantillon n'était pas représentatif puisqu'il n'incluait que les organismes financés et a donné un taux de réponse moins élevé que prévu en Ontario, les résultats jettent tout de même un certain éclairage sur l'effet de ce financement sur les organismes bénéficiaires.

Selon le sondage, les subventions provenant de l'exploitation des jeux de hasard étaient la principale source de financement de 28 % des organismes de l'échantillon global et l'une des trois grandes sources de financement de 50 % des organismes répondants. Parmi les organismes du secteur des arts et de la culture, 17 % ont dit tirer plus de la moitié de leurs revenus des subventions provenant de l'exploitation des jeux de hasard<sup>78</sup>. Pas moins de 84 % des organismes de l'échantillon se disaient d'accord avec l'affirmation selon laquelle bon nombre d'organismes sans but lucratif n'auraient pas les moyens financiers d'offrir leurs programmes sans les subventions provenant de l'exploitation des jeux de hasard/loteries et des jeux de bienfaisance<sup>79</sup>. Comme l'affirmait le directeur d'un organisme culturel de l'Alberta lors d'une interview téléphonique : « Nous en tirons un pourcentage infime [des subventions provenant de l'exploitation des jeux de hasard] de tous nos revenus; mais nous dépensons soigneusement chaque dollar. Tout dollar perdu nous rend plus vulnérables » [traduction]. Le directeur d'un autre organisme culturel de l'Alberta abondait dans le même sens, affirmant : « Nous préfererions nous passer du financement par loteries, mais la conjoncture économique nous en empêche. Il est difficile d'obtenir du financement, où que ce soit »<sup>80</sup> [traduction].

<sup>78</sup> Lolene Youngman Berdahl et Jason Azmier, *Summary Report: The Impact of Gaming Upon Canadian Non-Profits: A 1999 Survey of Gaming Grant Recipients* (Calgary, juillet 1999), p. 6.

<sup>79</sup> Youngman Berdahl et Azmier, *ibid.*, p. 7.

<sup>80</sup> Youngman Berdahl et Azmier, *ibid.*, p. 8-9.

Ce malaise découle peut-être en partie de la perception selon laquelle les subventions provenant de l'exploitation des jeux de hasard sont une source instable de financement. Les organismes sans but lucratif sondés étaient proportionnellement plus nombreux à penser que de telles subventions diminueraient (36 %) dans l'avenir qu'à estimer qu'elles augmenteraient (31 %) ou se maintiendraient (33 %)<sup>81</sup>. Ces subventions sont d'autant plus instables, pense-t-on souvent, qu'elles sont tributaires des politiques gouvernementales. Ainsi s'exprimait le directeur d'un organisme sportif de la Saskatchewan [traduction] :

Vous êtes à leur merci. Si les loteries vont mal, de toute évidence, votre financement diminuera l'année suivante. Si le gouvernement décide de taxer plus lourdement [en augmentant le prix des permis], votre financement sera certainement moindre... L'autre désavantage, c'est qu'on ne refuse véritablement de subvention à personne, si bien qu'un nombre croissant de groupes se partagent le même gâteau chaque année<sup>82</sup>.

Malgré ces impressions, on notera que les recettes des jeux de hasard mises à la disposition des œuvres de charité et des organismes sans but lucratif sous forme de subventions semblent avoir augmenté ces trois dernières années dans trois des quatre provinces à l'étude (Ontario, Saskatchewan et Alberta). C'est particulièrement le cas en Ontario, où la Fondation Trillium ne recevait avant le mois d'avril 1999 qu'environ 13 millions de \$ CAN par année pour l'attribution de subventions de bienfaisance. En avril 1999, ce montant est passé à 100 millions de \$ CAN par année, le gouvernement provincial ayant décidé d'annuler les casinos « itinérants », d'établir des casinos de bienfaisance permanents et de garantir une enveloppe minimale à la Fondation Trillium<sup>83</sup>. En 1998, le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique s'est engagé à verser aux œuvres de charité de 125 millions de \$ CAN par année en recettes tirées des jeux de hasard, mettant cette somme à l'abri en l'indexant à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation<sup>84</sup>. De plus, contrairement aux *jeux de bienfaisance* (que les organismes exploitent eux-mêmes), les *subventions provenant de l'exploitation des jeux de hasard* sont vues comme un levier pour obtenir du financement d'autres sources. Comme l'a constaté la Canada West Foundation, 23 % des organismes qui ont répondu au sondage trouvaient plus facile d'obtenir du financement auprès des sociétés grâce aux subventions provenant de l'exploitation des jeux de hasard, tandis que 20 % estimaient qu'elles leur facilitaient la tâche auprès des fondations<sup>85</sup>.

Si les profits des loteries ont connu une croissance relativement faible d'à peine 19 % de 1992 à 2000, ceux des casinos ont bondi de 573 % et ceux des ALV et des machines à sous ont jailli de 1 369 %<sup>86</sup> durant cette période de huit ans. Compte tenu de cette augmentation, il est peu probable que les gouvernements provinciaux réduisent les subventions provenant de l'exploitation des jeux de hasard à la culture. Cependant, il se pourrait qu'on presse les gouvernements provinciaux de consacrer des portions encore plus congrues de la manne des jeux à des secteurs tels que les soins de santé et l'éducation, que les Canadiens estiment

<sup>81</sup> Youngman Berdahl et Azmier, *ibid.*, p. 11.

<sup>82</sup> Youngman Berdahl et Azmier. *Summary Report: The Impact of Gaming Upon Canadian Non-Profits: A 1999 Survey of Gaming Grant Recipients*, p. 12.

<sup>83</sup> Communiqué du Secrétariat du Conseil de gestion de l'Ontario, *L'Ontario restreint l'expansion des jeux de hasard dans la province*, 19 juin 2000, et Fondation Trillium de l'Ontario, *Financial Statements, March 31, 2000*.

<sup>84</sup> British Columbia Lottery Corporation, *Annual Report 2000/01*, p. 9.

<sup>85</sup> Youngman Berdahl et Azmier, *ibid.*, p. 12.

<sup>86</sup> Voir la section 2.2 de la présente étude pour des détails sur l'augmentation des recettes des jeux de hasard.

généralement sous-financés et au bord de la crise. Si cela arrivait, les organismes culturels ne verraient sans doute augmenter que modestement la proportion des recettes des jeux de hasard consacrées aux programmes de subvention à la culture.

## 5.2 Les jeux de hasard et les questions morales

D'aucuns pourraient affirmer que les Canadiens, en s'adonnant aux jeux d'argent parrainés par les gouvernements, et que les organismes culturels, en acceptant les subventions provenant de l'exploitation des jeux de hasard, sont peu scrupuleux face à ces activités. Mais cette apparente acceptation semble voiler un certain nombre de questions morales susceptibles d'être un jour porteuses de conséquences pour le secteur culturel.

### 5.2.1 Impacts sociaux du jeu sur les personnes

Aucune enquête nationale n'a été menée sur le jeu compulsif, mais les enquêtes provinciales individuelles que la Canada West Foundation a étudiées semblent indiquer que de 3 % à 5 % de la population canadienne adulte, soit de 640 000 à un million de Canadiens, présente des symptômes de jeu compulsif. Il ressort d'un sondage d'opinion publique mené en 2000 sur les jeux de hasard que 32 % des Canadiens connaissaient cette année-là une personne en qui ils voyaient un joueur compulsif<sup>87</sup>. En 1999, les provinces ont consacré plus de 28 millions de \$ CAN à des programmes de prévention et de traitement du jeu compulsif. C'était plus du double plus qu'en 1997, deux ans plus tôt. En 2001-2002, les gouvernements provinciaux vont hausser à 44 millions de \$ CAN les sommes consacrées au traitement<sup>88</sup>. Le tableau 12 précise les montants, les pourcentages et les dépenses par personne des sommes consacrées au jeu compulsif dans chacune des quatre provinces visées par la présente étude.

Province	Somme consacrée (millions de \$ CAN)	% des recettes nettes tirées des jeux de hasard	Dépenses par adulte (\$ CAN)
Colombie-Britannique	2,0	0,38	0,65
Alberta	3,4	0,40	1,58
Saskatchewan	1,5	.59	2,03
Ontario	10,0	.51	1,16

SOURCE : *Gambling in Canada 2001: An Overview*, p. 10

Certains indices nous portent à croire que l'accès accru aux casinos, aux machines à sous et aux ALV exacerberait le jeu compulsif. Il est certain que la participation à ce type de jeux s'est accrue rapidement ces dernières années. Chez les hommes, le taux de fréquentation des casinos et d'utilisation des machines à sous et des ALV est passé d'à peine 14 % à 20 % de 1996 à 2000, alors qu'il est passé de 11 % à 18 % chez les femmes<sup>89</sup>.

<sup>87</sup> Canada West Foundation, « Executive Summary », *Canadian Gambling Behaviour and Attitudes*, sur le site Web de la CWF à : <http://www.cwf.ca/abcalcwf/doc.nsf/publ> (consulté le 27 août 2002).

<sup>88</sup> Azmier, *Gambling in Canada 2001: An Overview*, p. 10.

<sup>89</sup>

Statistique Canada, « Fiche : jeux de hasard », *L'emploi et le revenu en perspective* (Statistique Canada, n° 75-001-XPF au catalogue), (juillet 2002), p. 4.

Le tableau 13 montre que les dépenses de jeu sont montées en flèches durant la deuxième moitié de la décennie, surtout chez les hommes, et qu'elles ont augmenté de manière constante chez les personnes vivant seules et s'adonnant à des jeux de hasard. Alors que les dépenses de loterie moyennes sont demeurées relativement stables durant la seconde moitié des années 1990, il semble que les hommes seuls aient commencé à se détourner des loteries et des bingos au profit des casinos, des machines à sous et des ALV. Les hommes de 45 à 64 ans ont dépensé en moyenne 1 282 \$ CAN en 2000 dans les casinos, les machines à sous et les ALV, mais leurs congénères de 65 ans et plus ont dépensé davantage qu'eux à ce chapitre, soit 1 649 \$ CAN. Chez les femmes seules, les dépenses moyennes par personne se sont accrues modérément dans les bingos, mais c'est dans les casinos, les machines à sous et les ALV qu'elles ont le plus augmenté chez les femmes, accusant une hausse marquée en 2000, dans la foulée peut-être d'une multiplication des endroits où s'adonner à de tels jeux. Mais les chiffres ont aussi tendance à corroborer les inquiétudes d'organismes tels que la Canada West Foundation, qui estiment que le jeu compulsif se propage et que certains consacrent peut-être plus d'argent qu'ils n'en ont les moyens à ces types de jeux nouveaux et plus insidieux.

<b>Tableau 13 – Dépenses moyennes des ménages d'une personne consacrées aux jeux de hasard, Canada – 1996-2000 (\$ CAN)</b>				
<b>Année</b>	<b>Au moins un jeu de hasard</b>	<b>Loteries d'État</b>	<b>Casinos, machines à sous et ALV</b>	<b>Bingos</b>
<b>1996</b>	<b>334</b>	<b>193</b>	<b>451</b>	<b>526</b>
Hommes	416	264	710	464
Femmes	270	138	217	540
<b>1998</b>	<b>395</b>	<b>225</b>	<b>459</b>	<b>563</b>
Hommes	550	330	790	730
Femmes	275	140	200	530
<b>2000</b>	<b>476</b>	<b>184</b>	<b>796</b>	<b>549</b>
Hommes	567	224	1,120	179
Femmes	388	143	454	604

**SOURCES** : Katherine Marshall, *The gambling industry: Raising the Stakes*, p. 4  
 Katherine Marshall, *Update on gambling*, p. 33  
 Statistique Canada, « Fiche : jeux de hasard », juillet 2002, p. 4

Ces données corroborent l'existence de ce que la Canada West Foundation qualifie de « continuum du vice du jeu ». Les loteries, les billets à languette et les tirages sont considérés par la plupart des Canadiens comme des formes relativement bénignes de jeux de hasard puisque les joueurs n'y risquent en général que peu d'argent. Le bingo arrive devant dans le continuum puisque de nombreux joueurs de bingo touchent un faible revenu et ont moins les moyens que quiconque de dépenser cet argent. Les casinos occupent une place encore plus élevée dans le continuum, tandis que les ALV et les machines à sous arrivent en tête en raison de leur nature accoutumante. Les données ci-dessus semblent justifier les préoccupations morales face aux montants exagérés que certains Canadiens consacrent à ces formes de jeu.

### **5.2.2 Conséquences éthiques pour les organismes bénéficiaires**

De nombreux organismes bénéficiaires ont du enfreindre quelque peu leurs normes éthiques pour accepter les subventions provenant de l'exploitation des jeux de hasard. Comme la plupart des décisions touchant l'éthique, ces choix semblent avoir été faits en regard des solutions de rechange avec divers degrés d'acceptabilité. Dans le cas des organismes sportifs, de loisirs et culturels, la solution de rechange à l'acceptation de telles subventions consiste à réduire leurs

activités ou à y mettre fin. Comme le disait un répondant à la Canada West Foundation : « Notre personnel et notre conseil ne cessent de débattre la question en s'interrogeant sur son caractère éthique. Mais nos besoins de fonds d'exploitation finissent habituellement par l'emporter<sup>90</sup>. Dans la perspective d'un manque à gagner, il n'est donc pas surprenant que la plupart des organisations mettent leurs préoccupations morales en veilleuse et prennent l'argent.

Les organismes sans but lucratif semblent être particulièrement soucieux à l'idée de profiter de la participation des gens à faible revenu aux jeux de hasard, ce que certains qualifient d'« imposition régressive » et d'« impôt sur la pauvreté ». Cela semble agacer au plus haut point les organismes sans but lucratif qui dispensent des services de santé, d'enseignement ou sociaux. Mais la Canada West Foundation a constaté que ces organismes ne l'étaient pas suffisamment au point de décliner les subventions provenant de l'exploitation des jeux de hasard<sup>91</sup>.

En général, les organismes sondés par la Canada West Foundation avaient tendance à laisser la poursuite de leur cause l'emporter sur leurs préoccupations d'ordre moral quant à l'acceptation des subventions provenant de l'exploitation des jeux de hasard. C'était particulièrement le cas des groupes sportifs, de loisirs, artistiques et culturels. Alors que 23 % des répondants des organismes sociaux, de santé et d'éducation affirmaient que leur conseil et leurs clients s'opposeraient à l'utilisation de fonds générés par les jeux d'argent, seulement 4 % des répondants des organismes de sports et loisirs et 9 % de ceux des organismes des arts et de la culture étaient du même avis<sup>92</sup>. À noter cependant que l'échantillon de l'enquête ne comprenait que les organismes bénéficiaires de subventions provenant de l'exploitation des jeux de hasard. Cela excluait donc les organismes dont l'opposition à de telles formes de revenu les empêche ne serait-ce que de faire demande pour de telles subventions.

Du côté pile de la médaille déontologique se trouvent les activités financées par les subventions provenant de l'exploitation des jeux de hasard. En règle générale, la plupart des organismes sans but lucratif et leurs clients sont d'accord avec le type d'activités que financent les recettes tirées des jeux d'argent. Les documents publiés par les organismes subventionnaires regorgent de descriptions de causes méritoires soutenues par des subventions provenant de l'exploitation des jeux de hasard. Voici quelques exemples du genre de projets financés dans le secteur de la culture :

- En 2000-2001, l'Alberta Foundation for the Arts a financé des stages d'artistes en résidence, auxquels ont participé plus de 21 000 enfants, dans 80 écoles de l'Alberta<sup>93</sup>.
- La Saskatchewan Lotteries Trust Fund for Sport, Culture and Recreation a financé le travail de 83 musées de la province en 2000-2001 de même que 22 festivals célébrant les arts, le multiculturalisme et la jeunesse en Saskatchewan<sup>94</sup>.
- La Fondation Trillium de l'Ontario a consenti du financement pour trois ans au Ballet Jorgen afin que la troupe puisse partir en tournée dans la province et tailler des auditoires pour les activités de danse à l'échelle locale<sup>95</sup>.

<sup>90</sup> Youngman Berdahl et Azmier, *ibid.*, p. 15.

<sup>91</sup> Youngman Berdahl et Azmier, *ibid.*, p. 14.

<sup>92</sup> Youngman Berdahl et Azmier, *ibid.*, p. 15.

<sup>93</sup> Alberta Foundation for the Arts, *Year in Review – April 1, 2000 – March 31, 2001*, p. 3.

<sup>94</sup> SaskCulture, *Annual Report 2000-2001*, p. 14.

<sup>95</sup> Fondation Trillium de l'Ontario, *Annual Report 2000/2001*, p. 16.

Peu de citoyens de ces provinces s'opposeraient à ce type de financement, en particulier dans les provinces telles que la Saskatchewan, où la majeure partie du financement culturel provient des jeux relativement bénins que sont les loteries. Des quatre provinces décrites dans le présent rapport, deux – la Colombie-Britannique et l'Ontario – interdisent les ALV, si bien que leurs subventions n'en sont pas contaminées par association. En Saskatchewan, les profits des ALV sont versés au compte des recettes générales et ne sont pas liés directement au processus des subventions de bienfaisance. Les profits tirés de l'exploitation des ALV ne contribuent aux subventions de bienfaisance fondées sur l'exploitation des jeux de hasard qu'en Alberta, mais les Albertains semblent en faire peu de cas. En fait, les seules objections que les bénéficiaires de subventions de bienfaisance aient récemment formulées face à l'utilisation des recettes tirées des jeux de hasard l'ont été quand l'Alberta a supprimé le programme de 53 millions de \$ CAN des *Community Lottery Boards* pour le remplacer par le *Community Initiatives Program*<sup>96</sup>, doté d'un budget de 30 millions de \$ CAN.

### 5.2.3 Conséquences éthiques pour les organismes de jeu

Au-delà des conséquences pour les organismes bénéficiaires, il semble que les organismes qui s'occupent des activités de jeu provinciales et qui distribuent le financement correspondant soient aussi aux prises avec des dilemmes moraux.

Les jeux d'argent sont une grosse industrie, ce qui peut parfois nuire aux obligations de rendre compte des gouvernements provinciaux. La Saskatchewan a récemment été le théâtre d'un des exemples les plus manifestes de ce type de problème. En 2000, le vérificateur provincial a diffusé un rapport sur la Saskatchewan Liquor and Gaming Authority et sur la Saskatchewan Indian Gaming Authority (SIGA), qui exploite quatre casinos pour le gouvernement provincial. Le vérificateur provincial a dit se préoccuper de la gestion des fonds publics par la SIGA pour les raisons suivantes [traduction] :

- Nous nous sommes rendus compte de l'utilisation à mauvais escient que faisait le directeur général du SIGA des fonds publics et des mesures inopportunes que prenait le conseil d'administration du SIGA à cet égard.
- La Liquor and Gaming Authority n'a pas veillé à ce que la SIGA suive des politiques de dépense appropriées pour savoir que dépenser et déduire des recettes des machines à sous.
- La Liquor and Gaming Authority n'a pas bien examiné les dépenses réelles que la SIGA a déduites des recettes, ni pris les mesures nécessaires à cet égard.<sup>97</sup>

Le vérificateur provincial a également déploré le fait que la SIGA lui ait refusé d'examiner les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, l'empêchant de s'acquitter pleinement de ses obligations envers la Couronne<sup>98</sup>. Cela a mené au remerciement du directeur général du SIGA et à l'annulation des cartes de débit et de crédit qui avaient été émises aux dirigeants de la SIGA<sup>99</sup>. Le vérificateur a également réprimandé la Saskatchewan Liquor and Gaming

<sup>96</sup> Une lettre typique, écrite par le président de l'Alberta Recreation and Parks Association, au premier ministre de la province déclarait que [traduction] : « ... notre association a également de sérieuses réserves face à la réduction constante des recettes des loteries et jeux de hasard consacrées au financement de secteurs tels que les loisirs, les sports, la culture, les arts et les parcs et à leur utilisation pour soutenir le fonctionnement des services de base du gouvernement » (lettre datée du 5 avril 2002).

<sup>97</sup> Vérificateur provincial de la Saskatchewan, *2000 Fall Report – Volume 2*, Regina, 2000, p. 11.

<sup>98</sup> Vérificateur provincial de la Saskatchewan, *2000 Fall Report – Volume 2*, p. iv.

<sup>99</sup> Vérificateur provincial de la Saskatchewan, *2000 Fall Report – Volume 2*, p. 12.

Commission pour ne pas avoir établi de politiques adéquates de gestion des dépenses pour la SIGA et pour avoir fait preuve de laxisme dans son suivi des dépenses réelles<sup>100</sup>.

L'année suivante, le vérificateur provincial de la Saskatchewan a critiqué les pratiques de gestion financière des administrateurs du First Nations Fund, qui reçoit une partie importante des recettes provenant des machines à sous des casinos provinciaux. Le vérificateur a déclaré que « les administrateurs du First Nations Fund n'ont ni dépensé les fonds publics avec la diligence requise, ni veillé à ce que les sommes versées aux bandes des Premières nations et à d'autres organismes soient utilisées comme l'exige la loi<sup>101</sup> » [traduction]. Là encore, le vérificateur provincial a critiqué le ministère chargé de surveiller les activités du fonds, soit le ministère des Affaires intergouvernementales et des Affaires autochtones, de ne pas s'être soucié des pratiques de gestion financière de l'organisme.

Il ne faut pas en conclure, à la lumière de ces exemples, qu'il n'y a de tels problèmes qu'en Saskatchewan. En fait, depuis ces incidents, le vérificateur provincial a noté que « la Liquor and Gaming Authority et la SIGA ont beaucoup fait pour améliorer leur gestion des fonds publics » et que « les pratiques de gestion et de reddition de comptes du ministère des Affaires intergouvernementales et des Affaires autochtones et celles des administrateurs du First Nations Fund se sont améliorées » [traduction]<sup>102</sup>. Ces exemples donnent toutefois à penser qu'il est moralement risqué de participer à l'industrie des jeux de hasard.

Comme le faisait remarquer le vérificateur général de la Colombie-Britannique dans un rapport paru en 1997, « on risque, en moussant les avantages de telles sources de recettes, d'opposer le désir de maximiser les recettes à l'obligation de protéger la population des problèmes découlant de la consommation de l'alcool et du tabac et des jeux de hasard » [traduction]<sup>103</sup>. À son avis « les programmes gouvernementaux doivent établir clairement les critères de gestion des ventes d'alcool et de tabac et des lieux de jeu et doivent par conséquent se fixer des objectifs, contrôler l'accès et réduire au minimum les coûts pour la santé et la société » [traduction]<sup>104</sup>. Nul doute que cela a motivé la province à introduire sa nouvelle loi sur la régie du jeu (*Gaming Control Act*), qui est entrée en vigueur le 19 août 2002, érigeant du coup un vaste cadre de réglementation et de gestion du jeu en Colombie-Britannique<sup>105</sup>.

Il est clair que les gouvernements marchent sur la corde raide de l'éthique en encourageant la tenue d'activités considérées comme des vices par certains segments de la population et qu'ils doivent par conséquent mobiliser des ressources considérables pour gérer et surveiller les activités de jeu afin d'assurer le respect des normes publiques de probité, de reddition de comptes et de transparence.

---

<sup>100</sup> Vérificateur provincial de la Saskatchewan, *2000 Fall Report – Volume 2*, p. iv.

<sup>101</sup> Communiqué du vérificateur provincial, *Auditor Calls for Better Supervision of Public Money*, 7 juin 2001.

<sup>102</sup> Communiqué du vérificateur provincial, *Report highlights Government need to manage key risks*, 13 décembre 2001.

<sup>103</sup> Office of the Auditor General of British Columbia, *A Review of Government Revenue and Expenditure Programs Relating to Alcohol, Tobacco and Gaming*, Victoria, 1997, p. 1.

<sup>104</sup> Office of the Auditor General of British Columbia, *A Review of Government Revenue and Expenditure Programs Relating to Alcohol, Tobacco and Gaming*, p. 2.

<sup>105</sup> Communiqué de la British Columbia Lottery Corporation, *New Law Improves Management and Accountability of Gaming*, 19 juillet 2002 sur [wysiwyg://26/http://bclc.com/Corporate/News/NewLaw.html](http://wysiwyg://26/http://bclc.com/Corporate/News/NewLaw.html) (consulté le 28 août 2002).

### 5.3 Jeux de hasard et communautés

Les activités de jeu donnent un coup de fouet important à l'économie de nombreuses communautés canadiennes. En 2001-2002, plus de 10 millions de personnes ont visité l'un des 18 casinos de la Colombie-Britannique, et les municipalités hôtes de ces casinos ont encaissé 10 % des recettes nettes de ces établissements, soit près de 33 millions de \$ CAN. La même année, environ 3 800 détaillants de billets de loterie ont touché des commissions de plus de 65 millions de \$ CAN<sup>106</sup>. Toujours en 2001-2002, mais en Alberta cette fois-ci, plus de 11 000 personnes travaillaient dans l'industrie du jeu et les groupes communautaires et de bienfaisance ont recueilli plus de 190 millions de \$ CAN grâce à des activités de jeu de bienfaisance telles que les bingos, les casinos, les tirages et les billets à languette<sup>107</sup>. En Saskatchewan, près de 600 subventions sont données chaque année à des organismes culturels communautaires et la Saskatchewan Indian Gaming Authority emploie au-delà de 1 100 personnes (dont 70 % d'origine autochtone) dans les quatre communautés où elle exploite des casinos<sup>108</sup>. En Ontario, la Société des loteries et des jeux a octroyé depuis 1998 plus de 139 millions de \$ CAN aux communautés où l'on trouve des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes, et 27 000 emplois ont été créés dans les trois casinos commerciaux de la province<sup>109</sup>. Plus de 100 communautés des Premières nations de l'Ontario touchent annuellement pour quelque 400 millions de \$ CAN de recettes nettes du Casino Rama, et l'on estime que les touristes dépensent annuellement 4,2 milliards de \$ CAN dans les communautés où perchent les casinos<sup>110</sup>.

Ces bienfaits se heurtent toutefois au malaise grandissant que provoquent les effets sociaux des jeux de hasard sur les communautés. En Alberta, les craintes des effets négatifs des ALV ont amené plusieurs communautés à plébisciter leurs citoyens en 1997 et en 1998. Trois des cinq communautés qui ont tenu des plébiscites en 1997 ont choisi de retirer les appareils et 6 des 36 communautés plébiscitées en 1998 leur ont emboîté le pas. Les détaillants d'ALV ont réagi en s'adressant aux tribunaux, qui ont statué que le gouvernement de l'Alberta ne pouvait obliger l'Alberta Gaming and Liquor Commission (AGLC) à retirer les ALV à moins de légiférer en conséquence. En 1999, le gouvernement provincial a adopté la *Gaming and Liquor Amendment Act*, s'autorisant à donner des directives à l'AGLC et à résilier les accords avec les exploitants au détail d'ALV dans les municipalités qui avaient voté pour leur retrait<sup>111</sup>.

Des communautés de l'Ontario ont également forcé leur gouvernement provincial à freiner l'expansion des installations de jeu. En juin 2000, le gouvernement annonçait une pause de

<sup>106</sup> British Columbia Lottery Corporation, *Annual Report 2001/02*, p. 4, 11 et 13.

<sup>107</sup> « Gaming in Alberta », sur le site Web d'Alberta Gaming à <http://www.gaming.gov.ab.ca> (consulté le 16 juillet 2002), et communiqué du gouvernement de l'Alberta, *Gaming Minister confirms review of granting guidelines – Revenues continue to benefit Alberta's communities*, 11 avril 2002.

<sup>108</sup> Saskatchewan Indian Gaming Authority, « Sharing a Winning Future », sur le site Web de la SIGA à : [http://siga.sk.ca/more\\_about\\_us.htm](http://siga.sk.ca/more_about_us.htm) (consulté le 29 août 2002).

<sup>109</sup> Communiqué de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, *La Société des jeux et des loteries de l'Ontario verse 16,6 millions de dollars à 19 collectivités*, 18 juillet 2002, sur le site Web de la SLJO à [http://www.olgc.ca/press/cs\\_pr\\_07\\_18\\_02\\_002.jsp](http://www.olgc.ca/press/cs_pr_07_18_02_002.jsp) (consulté le 20 août 2002), et « Avantages économiques », sur le site Web de la SLJO à [http://www.olgc.ca/fr/corp\\_economic.jsp](http://www.olgc.ca/fr/corp_economic.jsp) (consulté le 29 août 2002).

<sup>110</sup> Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario, *Un accord favorise le développement économique des Premières nations*, 9 juin 2000, sur le site Web du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario à <http://www.nativeaffairs.jus.gov.on.ca/francais/firstnations.htm> (consulté le 20 août 2002), et « Avantages économiques », sur le site Web de la SLJO.

<sup>111</sup> « History of Gaming in Alberta », sur le site Web d'Alberta Gaming à : [http://www.gaming.gov.ab.ca/who/gaming\\_history.asp](http://www.gaming.gov.ab.ca/who/gaming_history.asp) (consulté le 15 juillet 2002).

trois ans pour l'implantation de nouveaux casinos de bienfaisance, de casinos commerciaux et de casinos de bienfaisance dans les hippodromes. Au même moment, le gouvernement de l'Ontario disait :

- qu'il n'y aurait aucun jeu sur table dans les salles de machines à sous des hippodromes;
- qu'aucun appareil de loterie vidéo ne serait installé dans les bars et restaurants de quartier (réaffirmant un engagement pris en 1998);
- qu'on n'installerait aucun nouveau casino commercial ou de bienfaisance dans de nouvelles collectivités, sauf en vertu des engagements en cours.

Le gouvernement de l'Ontario a également légiféré pour qu'on ne puisse implanter de nouveaux casinos de bienfaisance dans une communauté à moins d'un vote référendaire positif et le soutien du conseil municipal<sup>112</sup>.

Ces mesures semblent refléter l'opinion des communautés à l'égard des jeux de hasard. En 1999, la Canada West Foundation a sondé 2 200 Canadiens afin d'alimenter, données empiriques à l'appui, un débat national émergent sur le niveau approprié de jeux de hasard dans les communautés. Le sondage révèle que 68 % des Canadiens pensent que le jeu n'a pas amélioré la qualité de vie de leur communauté et que 84 % sont d'avis que les gouvernements devraient tenir des consultations publiques avant d'introduire de nouvelles formes de jeux de hasard. Si 47 % se sont déclaré satisfaits des restrictions actuelles aux jeux de hasard, 43 % ont dit souhaiter l'application de règles plus sévères.

Mais les politiques et les pratiques des gouvernements provinciaux à l'égard des jeux d'argent ne semblent pas toujours rallier le même appui. Bien que les ALV soient largement répandus dans les bars et les restaurants de la plupart des provinces, 70 % des Canadiens pensent qu'on devrait les confiner aux casinos et aux hippodromes. Et bien que les provinces conservent plus de 80 % des recettes de jeu pour mieux financer leurs priorités, 43 % des Canadiens estiment que les œuvres de charité devraient en être les principales bénéficiaires<sup>113</sup>.

Les préoccupations immédiates à l'égard du jeu compulsif et de l'impact du jeu sur la qualité de vie des communautés pourraient laisser présager un effet négatif à plus long terme. Il semble s'être fait très peu de recherches sur l'impact des jeux de hasard sur le bassin de donateurs des œuvres de bienfaisance et des organismes sans but lucratif. Or, certains organismes communautaires commencent à s'inquiéter de l'impression que donne à leur clientèle le financement provenant des recettes de jeu. Le directeur d'un organisme artistique de la Saskatchewan sondé par la Canada West Foundation avait l'impression qu'il y a un coût de renonciation à promouvoir le financement par l'intermédiaire de programmes de loteries : « Les gens se demandent à quoi bon y mettre de l'argent puisqu'ils reçoivent déjà du financement de Sask Trust »<sup>114</sup> [traduction].

<sup>112</sup> Communiqué du Secrétariat du Conseil de gestion de l'Ontario, *L'Ontario restreint l'expansion des jeux de hasard dans la province*, 19 juin 2000.

<sup>113</sup> Canada West Foundation, « Executive Summary », *Canadian Gambling Behaviour and Attitudes*, sur le site Web de la CWF à : <http://www.cwf/abcalcwf/doc.nsf/> (consulté le 27 août 2002).

<sup>114</sup> Youngman Berdahl et Azmier. *Summary Report: The Impact of Gaming Upon Canadian Non-Profits: A 1999 Survey of Gaming Grant Recipients*, p. 12.

Le directeur d'un organisme de services sociaux de l'Ontario, qu'il vaut la peine de citer longuement, a exprimé une préoccupation plus subtile, mais encore plus sérieuse [traduction] :

Je m'inquiète de l'influence de cet appui sur la culture des organismes sans but lucratif. Parce que le concept commence à s'en trouver altéré. Avant, les organismes de bienfaisance recevaient l'aide de donateurs jugeant au mérite d'appuyer telle ou telle activité de bienfaisance. Maintenant, ce lien a été altéré. Les gens risquent d'avoir l'impression que les jeux de hasard sont un divertissement et que la communauté bénéficie par ricochet d'une partie des profits réalisés. Mais peut-être cela les préoccupe-t-il moins parce que l'activité les touche de moins près. Si nous distançons les gens de leur rôle par rapport à la bienfaisance ou à leur responsabilité sociale, nous l'altérons fondamentalement sur le plan culturel, si bien que dans dix ans, si le système des jeux de hasard commence à flancher, nous aurons altéré la perception qu'ont les gens de leurs rôles et responsabilités au plan culturel. Et cela représente une certaine menace<sup>115</sup>.

Les œuvres de charité et les organismes sans but lucratif croient peut-être, comme 92 % des Canadiens, qu'on n'échappe pas aux jeux de hasard<sup>116</sup> et qu'il leur vaut mieux en tirer ce qu'ils peuvent. Les observations du directeur de cet organisme de services sociaux de l'Ontario mettent cependant en relief le dilemme stratégique auquel se butent les gouvernements provinciaux qui cherchent à stimuler le bénévolat dans les communautés.

Les recettes des jeux de hasard deviennent une source primordiale de financement pour les organismes communautaires de bienfaisance et sans but lucratif, et l'on estime que la survie de ces groupes est essentielle à la cohésion sociale et à la viabilité de leurs communautés. Les gouvernements provinciaux font donc l'objet d'intenses pressions pour maintenir et accroître les recettes tirées des jeux de hasard au profit des œuvres de charité.

Par ailleurs, bon nombre des personnes desservies par ces organismes consacrent trop de temps et de ressources à jouer, ce qui, dans certains cas, se fait au détriment du bassin de donateurs et de bénévoles dont les organismes de bienfaisance et sans but lucratif dépendent pour survivre. Par conséquent, peut-être exhortera-t-on les gouvernements provinciaux à rendre les jeux moins accessibles et attrayants et à promouvoir plutôt d'autres mécanismes de don social moins axés sur le divertissement.

Un tel dilemme rend tout choix difficile, les décideurs devant trancher en fonction des avantages économiques, d'une part, et des coûts sociaux et culturels, d'autre part. Les politiciens et les hauts fonctionnaires des gouvernements provinciaux finiront peut-être par adopter des politiques en fonction des groupes d'intérêt s'exprimant le plus fortement, mais l'on est encore loin de savoir au Canada à qui cette voix appartiendra.

#### **5.4 Conclusions**

La présente étude se demandait dans quelle mesure les recettes tirées des jeux de hasard financent l'activité culturelle au Canada. Il s'en est dégagé une toile complexe d'activités de jeux de hasard et une toile encore plus enchevêtrée pour ce qui est de la répartition des recettes tirées de ces activités.

<sup>115</sup> Youngman Berdahl et Azmier, *ibid.*, p. 9.

<sup>116</sup> Canada West Foundation, « Executive Summary », *Canadian Gambling Behaviour and Attitudes*.

On peut généralement en conclure que les recettes provinciales des jeux de hasard sont montées en flèche durant la dernière décennie et représentent maintenant une proportion importante des budgets globaux des provinces. Au début des années 1990, les loteries étaient ce qu'il y avait de plus profitable et rapportaient aux provinces la majorité de leurs profits au titre des jeux de hasard. À la fin des années 1990, les provinces avaient diversifié et multiplié leurs activités de jeu, les casinos gérés par l'État, les machines à sous et les ALV commençant à rapporter davantage de recettes que les loteries.

On peut également en conclure, dans un deuxième temps, que si les Premières nations profitent énormément des retombées économiques des casinos, des machines à sous dans les hippodromes et du tourisme qui s'y rapporte, les Trésors provinciaux semblent en être les principaux bénéficiaires. Les quatre provinces visées par la présente étude – la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et l'Ontario – disposaient de mécanismes pour distribuer aux groupes culturels et à d'autres groupes sans but lucratif de fortes proportions de leurs recettes des jeux de hasard par le truchement de subventions et contributions. La plupart du temps, ces recettes étaient versées au Trésor provincial, ce qui rendait impossible d'en retracer les destinataires et les bénéficiaires.

On peut aussi en conclure, dans un troisième temps, que cette expansion ne s'est pas faite sans difficultés. Après plusieurs incidents de mauvaise gestion des fonds par les organismes de jeu et l'utilisation inopportune des fonds par des organismes bénéficiaires, on a de plus en plus exhorté les provinces à rationaliser la gestion de ces vastes empires du jeu et à rendre ceux-ci plus responsables et transparents. La province de l'Alberta a créé un ministère pour superviser toutes les activités de jeu sur son territoire, alors que la Colombie-Britannique et l'Ontario ont toutes deux récemment regroupé et rationaliser les structures chargées d'administrer et de réglementer leur industrie du jeu. Il semble que cette tendance persistera compte tenu des préoccupations des gens quant aux sources et aux utilisations des recettes tirées des jeux de hasard.

Les quatre provinces à l'étude emploient un certain nombre de mécanismes pour venir en aide à la culture par l'entremise des recettes tirées des jeux de hasard. En Alberta et en Saskatchewan, ces recettes représentent une part substantielle du financement provincial à la culture. Force est de conclure cependant, compte tenu des données disponibles, qu'on ne consacre qu'une mince proportion des recettes globales des jeux de hasard (à peine 1 % à 3 % sans doute) à des fins culturelles. Mais ce financement semble relativement stable, plusieurs provinces s'étant engagées à verser chaque année un montant fixe des recettes qu'elles tirent des jeux de hasard à des œuvres de charité. Dans le cas des organismes culturels, la seule menace prévisible pourrait venir de ce la population exhorte les gouvernements à consacrer davantage de ces revenus à des programmes sociaux tels que la santé et l'éducation.

La nature et l'éventail des programmes d'aide à la culture varient d'une province à l'autre, mais dans la plupart des cas, les projets de fonctionnement et d'immobilisations sont admissibles. En Saskatchewan, l'aide à la culture provenant des recettes de jeu s'adresse principalement aux organismes d'envergure provinciale, alors que les trois autres provinces semblent accorder la priorité aux projets communautaires. Mais dans tous les cas, la majeure partie du financement semble aboutir directement ou indirectement, par des intermédiaires provinciaux, dans les coffres des groupes communautaires.

L'étude conclut également que bon nombre de groupes culturels subventionnés à partir des recettes des jeux de hasard comptent fortement sur ce type de financement pour mener leurs

activités de base, qui vont des séjours d'artistes en résidence aux festivals en passant par la sauvegarde et l'interprétation du patrimoine. Elles mobilisent d'une façon ou d'une autre de très nombreux citoyens et visiteurs et stimulent ou soutiennent fortement le bénévolat. Rien n'indique que le financement à la culture provenant des recettes des jeux de hasard ne soit d'une quelconque façon une source de financement périphérique ou supplémentaire, et la plupart des organismes culturels semblent le considérer essentiel au maintien de leurs fonctions de base. En revanche, certains sont moralement déchirés à l'idée d'utiliser des revenus provenant de personnes à faible revenu ou de joueurs compulsifs.

L'étude a également découvert que la propagation des jeux de hasard nuisait tant aux gens qu'aux communautés. De plus en plus de Canadiens sont des « joueurs compulsifs » et beaucoup de communautés ont pris des mesures pour bannir certains types de jeux (surtout les ALV) parce qu'ils sont accoutumants et nuisent à la qualité de la vie. Certaines personnes du milieu des organismes de bienfaisance et sans but lucratif commencent également à craindre l'impact d'un tel soutien sur les bassins de donateurs et de bénévoles. Cependant, malgré l'agitation morale que suscite la provenance des recettes par le jeu, ni les groupes culturels ni la population canadienne ne semblent vouloir renoncer à ce riche filon d'appui aux initiatives communautaires.

En l'absence de pressions pour le changement, il semble peu probable que les provinces fermeront leurs salles de jeux ou cesseront d'appuyer les groupes culturels et autres groupes caritatifs ou sans but lucratif, quoique les électeurs pourraient les forcer à en freiner ou limiter les formes les plus dérangeantes, comme les casinos et les ALV. Les éventuelles conséquences à long terme de cette activité sur le tissu social des communautés pourraient bientôt représenter un dilemme moral tant pour les gouvernements provinciaux que pour les bénéficiaires des subventions provenant de l'exploitation des jeux de hasard. Cependant, jusqu'à preuve de menaces à la cohésion et à la viabilité des communautés, les parties concernées semblent toutes vouloir laisser les jeux se poursuivre.

---

## BIBLIOGRAPHIE

### **Généralités**

- Azmier, Jason J. *Gambling in Canada 2001: An Overview*. Calgary : Canada West Foundation, août 2001.
- Burke-Robertson, J. *Report to the Native Citizens Directorate, Department of Canadian Heritage, on the Establishment of Lottery Foundations*. Ottawa : polycopié, 1994.
- Canada West Foundation. « Executive Summary », *Canadian Gambling Behaviour and Attitudes*, site Web de la CWF à : <http://www.cwf.ca/abcalcwf/doc.nsf/publ> (consulté le 27 août 2002).
- Marshall, Katherine. *Jeux de hasard : miser gros*. Ottawa : Statistique Canada, n° 63F002XPB au catalogue, août 1999.
- Marshall, Katherine. « Mise à jour des jeux de hasard », *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada (n° 75-001-XPB au catalogue), printemps 2000, p. 31-37.
- Statistique Canada. « Fiche : jeux de hasard », *L'emploi et le revenu en perspective*. Ottawa : Statistique Canada, n° 75-011-XIF au catalogue, juillet 2002, p. 1-5. Disponible sur le site Web de Statistique Canada à : <http://www.statcan.ca> (consulté le 19 juillet 2002).
- Statistique Canada. « Jeux de hasard : une mise à jour », *Le Quotidien*. Ottawa : Statistique Canada, 18 juillet 2002. Disponible à sur le site Web de Statistique Canada à : <http://www.statcan.ca> (consulté le 19 juillet 2002).
- Statistique Canada. *Dépenses publiques au titre de la culture*. Ottawa : Statistique Canada, n° 87F0001XPB au catalogue, mai 2002.
- Statistique Canada. « Finances des entreprises publiques provinciales et territoriales – Exercice se terminant le plus près du 31 décembre 1999 », *Le Quotidien*. Ottawa : Statistique Canada, 21 janvier 2002. Disponible sur le site Web de Statistique Canada à : <http://www.statcan.ca> (consulté le 11 juillet 2002).
- Youngman Berdahl, Lolene et Jason J. Azmier. *Summary Report: The Impact of Gaming Upon Canadian Non-Profits: A 1999 Survey of Gaming Grant Recipients*. Calgary : Canada West Foundation, juillet 1999.

### **Sites Web**

Atlantic Lottery Corporation – <http://www.alc.ca>

Western Canada Lottery Corporation – <http://www.wclc.com>

### **Colombie-Britannique**

British Columbia Gaming Commission. *BCGC: 1999/00 Report on Charitable Gaming and Access to Gaming Revenue*. Ce rapport se trouvait sur le site Web de la Gaming and

---

Policy Enforcement Branch, à [http://www.bcgq.gov.bc.ca/afr/yr\\_9900/TOC](http://www.bcgq.gov.bc.ca/afr/yr_9900/TOC), mais il a disparu depuis (consulté le 17 juillet 2002).

*British Columbia Lottery Corporation Annual Report, 2000/01*. Kamloops : 2001. Disponible sur le site Web de la BCLC à : <http://www.bclc.com> (consulté le 19 juillet 2002).

*British Columbia Lottery Corporation Annual Report, 2001/02*. Kamloops : 2001. Disponible sur le site Web de la BCLC à : <http://www.bclc.com> (consulté le 19 juillet 2002).

British Columbia Lottery Corporation (communiqué). *New Law Improves Management and Accountability of Gaming*, 19 juillet 2002. Disponible sur le site Web de la BCLC à : <http://www.bclc.com> (consulté le 28 août 2002).

*British Columbia Lottery Corporation Service Plan – Fiscal 2002/03 – 2004/05*. Kamloops : 2001. Disponible sur le site Web de la BCLC à : <http://www.bclc.com> (consulté le 19 juillet 2002).

Gaming Policy and Enforcement Branch, « Where Does the Money Go? », sur le site Web de la GPEB à : <http://www.pssq.gov.bc.ca/gaming/where-does-the-money-go> (consulté le 17 juillet 2002).

Office of the Auditor General of British Columbia. *A Review of Government Revenue and Expenditure Programs Relating to Alcohol, Tobacco and Gaming*. Victoria : 1997. Disponible sur le site Web du vérificateur général à : <http://www.aud.gov.bc.ca/> (consulté le 27 août 2002).

### **Sites Web**

British Columbia Lottery Corporation – <http://www.bclc.com>

Gaming Policy and Enforcement Branch, ministère de la Sécurité publique et du Solliciteur général – <http://www.pssq.gov.bc.ca/gaming>

Office of the Auditor General of British Columbia – <http://www.aud.gov.bc.ca/>

### **Alberta**

Alberta Foundation for the Arts. *Year in Review – April 1, 2000 – March 31, 2001*. Edmonton : 2001. Disponible à : [http://www.cd.gov.ab.ca/all\\_about\\_us/commissions/arts/press\\_releases/index.asp](http://www.cd.gov.ab.ca/all_about_us/commissions/arts/press_releases/index.asp) (consulté le 19 juillet 2002).

*Alberta Gaming Annual Report 1999-2000*. Edmonton : 2000. Disponible sur le site Web du ministère des Jeux (Ministry of Gaming) à : [http://www.gaming.gov.ab.ca/pdf/annual\\_reports/2000\\_gaming\\_annual\\_report.pdf](http://www.gaming.gov.ab.ca/pdf/annual_reports/2000_gaming_annual_report.pdf) (consulté le 19 juillet 2002).

*Alberta Gaming Annual Report 2000-2001*. Edmonton : 2001. Disponible sur le site Web du ministère des Jeux (Ministry of Gaming) à :

---

[http://www.gaming.gov.ab.ca/pdf/annual\\_reports/2001\\_gaming\\_annual\\_report.pdf](http://www.gaming.gov.ab.ca/pdf/annual_reports/2001_gaming_annual_report.pdf)  
(consulté le 19 juillet 2002).

« All About Us », sur le site Web d'Alberta Community Development à :  
[http://www.cd.gov.ab.ca/all\\_about\\_us/ministry\\_overview/index.asp](http://www.cd.gov.ab.ca/all_about_us/ministry_overview/index.asp) (consulté le 15 août 2002).

« All About Us », sur le site Web de l'Alberta Foundation for the Arts à :  
[http://www.cd.gov.ab.ca/all\\_about\\_us/commissions/arts/press\\_releases/background/index.asp](http://www.cd.gov.ab.ca/all_about_us/commissions/arts/press_releases/background/index.asp) (consulté le 27 mai 2002).

« All About Us », sur le site Web de l'Alberta Historical Resources Foundation à :  
[http://www.cd.gov.ab.ca/all\\_about\\_us/commissions/historical\\_resources/index.asp](http://www.cd.gov.ab.ca/all_about_us/commissions/historical_resources/index.asp)  
(consulté le 3 juillet 2002).

« Gaming in Alberta », sur le site Web du ministère des Jeux (Ministry of Gaming) à :  
<http://www.gaming.gov.ab.ca> (consulté le 16 juillet 2002).

Gouvernement de l'Alberta. *2002-03 Estimates- Gaming*. Edmonton : ministère des Finances de l'Alberta, le 19 mars 2002, p. 205-223. Disponible à :  
<http://www.finance.gov.ab.ca/publications/budget/estimates/est2002.index.html>  
(consulté le 3 juillet 2002).

Gouvernement de l'Alberta (communiqué). *Gaming Minister confirms review of granting guidelines – Revenues continue to benefit Alberta's communities*. 11 avril 2002. Disponible sur le site Web du gouvernement de l'Alberta à :  
<http://www.gov.ab.ca/can/200204/12177> (consulté le 19 juillet 2002).

Gouvernement de l'Alberta (communiqué). *New \$30 million Community Initiatives Program to support thousands of volunteer initiatives*. 4 juin 2002. Disponible sur le site Web du gouvernement de l'Alberta à : <http://www.gov.ab.ca/can/200206/12682> (consulté le 19 juillet 2002).

« History of Gaming in Alberta », sur le site Web du ministère des Jeux (Ministry of Gaming) à :  
[http://www.gaming.gov.ab.ca/who/gaming\\_history.asp](http://www.gaming.gov.ab.ca/who/gaming_history.asp)? (consulté le 15 juillet 2002).

« Preserving Alberta », sur le site Web de l'Alberta Historical Resources Foundation à :  
<http://www.cd.gov.ab.ca/preserving/heritage/ahrf/index.asp> (consulté le 3 juillet 2002).

Scott, Greg. Lettre adressée à l'honorable Ralph Klein, premier ministre de l'Alberta, datée du 5 avril 2002. Disponible sur le site Web de l'Alberta Recreation & Parks Association à :  
<http://www.sport.ab.ca/CLB/CLB.htm> (consulté le 19 juillet 2002).

### **Sites Web**

Alberta Lottery Fund – <http://www.gaming.gov.ab.ca>

Gouvernement de l'Alberta - <http://www.gov.ab.ca>

---

## **Saskatchewan**

*Auditor's Report. Associated Entities Fund.* Regina : 11 mai 2001.

*Auditor's Report. Liquor and Gaming Authority.* Regina : 15 juin 2001.

*Auditor's Report. Saskatchewan Gaming Corporation.* Regina : 25 avril 2001.

*Auditor's Report, Saskatchewan Lotteries Trust Fund for Sport, Culture and Recreation.*  
Regina : 11 mai 2001.

« Community Initiatives Fund », sur le site Web du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs à : [http://www.cyr.gov.sk.ca/programs\\_asso\\_entity.shtml](http://www.cyr.gov.sk.ca/programs_asso_entity.shtml) (consulté le 15 août 2002).

« Community Initiatives Fund (CIF) Programs: A Guide to the Cultural Facilities Grant Program », sur le site Web du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs à : [http://www.cyr.gov.sk.ca/pro\\_cultural\\_grants.shtml](http://www.cyr.gov.sk.ca/pro_cultural_grants.shtml) (consulté le 15 août 2002).

Gouvernement de la Saskatchewan. *Annual Report 2000-2001 – Saskatchewan Culture, Youth and Recreation and Saskatchewan Municipal Affairs and Housing.* Regina : 2001.

Gouvernement de la Saskatchewan (communiqué). *Casino Profits Boost Cultural Projects.* 28 mai 2001. Disponible sur le site Web du gouvernement de la Saskatchewan à : <http://www.gov.sk/newsrel/2001/05/28-372.html> (consulté le 15 août 2002).

Gouvernement de la Saskatchewan. « Liquor and Gaming Authority Overview ». Disponible sur le site Web du gouvernement de la Saskatchewan à : <http://www.gov.sk.ca/deptsorgs/overviews> (consulté le 16 août 2002).

Saskatchewan Indian Gaming Authority. « Sharing a Winning Future ». Disponible sur le site Web de la SIGA à : [http://siga.sk.ca/more\\_about\\_us.htm](http://siga.sk.ca/more_about_us.htm) (consulté le 19 août 2002).

« Saskatchewan Lotteries ». Disponible sur le site Web de Sask Sport à : <http://www.sasksport.sk.ca/lotto.html> (consulté le 15 août 2002).

« Saskatchewan Lotteries Community Grant Program ». Disponible sur le site Web de Sask Sport à : <http://www.sasksport.sk.ca/comgrant.html> (consulté le 15 août 2002).

« Saskatchewan Lotteries Trust Fund for Sport, Culture and Recreation ». Disponible sur le site Web de Sask Sport à : <http://www.sasksport.sk.ca/trustfund.html> (consulté le 15 août 2002).

SaskCulture Inc. *SaskCulture Annual Report 2000-2001.* Regina : 2001. Disponible sur le site Web de SaskCulture à : <http://www.saskculture.sk.ca> (consulté le 22 mai 2002).

Vérificateur provincial de la Saskatchewan (communiqué). *Auditor Calls for Better Supervision of Public Money.* 7 juin 2001. Disponible sur le site Web du vérificateur provincial de la Saskatchewan à : <http://www.auditor.sk.ca/> (consulté le 27 août 2002).

---

Vérificateur provincial de la Saskatchewan (communiqué). *Report highlights Government need to manage key risks*. 13 décembre 2001. Disponible sur le site Web du vérificateur provincial de la Saskatchewan à : <http://www.auditor.sk.ca/> (consulté le 27 août 2002).

Vérificateur provincial de la Saskatchewan. *2000 Fall Report – Volume 2*. Regina : Vérificateur provincial de la Saskatchewan. 2000. Disponible sur le site Web du vérificateur provincial de la Saskatchewan à : <http://www.auditor.sk.ca> (consulté le 16 août 2002).

Vérificateur provincial de la Saskatchewan. *Auditor's Report – Saskatchewan Lotteries Trust Fund for Sport, Culture and Recreation*. Regina : vérificateur provincial de la Saskatchewan, 11 mai 2001.

### **Sites Web**

Gouvernement de la Saskatchewan – <http://www.gov.sk.ca>

Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs – <http://www.cyr.gov.sk.ca>

Saskatchewan Indian Gaming Authority – <http://siga.sk.ca>

Saskatchewan Lotteries – <http://www.sasksport.sk.ca>

Vérificateur provincial de la Saskatchewan – <http://www.auditor.sk.ca>

### **Ontario**

« Avantages économiques ». Disponible sur le site Web de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario à : [http://www.olgc.ca/fr/corp\\_economic.jsp](http://www.olgc.ca/fr/corp_economic.jsp) (consulté le 29 août 2002).

Communications personnelles de Catherine Ciavarella, conseillère principale en politiques, Direction des politiques et des partenariats avec les organismes, ministère de la Culture de l'Ontario. 26 et 27 août 2002.

Communication personnelle de Gayle Waxman, directrice, Politiques et normes, Fondation Trillium de l'Ontario. 7 août 2002.

Ernst and Young LLP. *Financial Statements, Ontario Trillium Foundation, March 31, 2001*. Toronto : 11 mai 2001 (annexé à l'*Annual Report 2000-2001* – voir ci-dessous).

« Feuille de renseignements sur la SLJO ». Disponible sur le site Web de la SLJO à [http://www.olgc.ca/fr/corp\\_media\\_fact.jsp](http://www.olgc.ca/fr/corp_media_fact.jsp) (consulté le 20 août 2002).

Fondation Trillium de l'Ontario. *Annual Report 1999-2000*. Toronto : 30 juin 2000. Disponible sur le site Web de la Fondation Trillium à : <http://trilliumfoundation.org> (consulté le 15 août 2002).

Fondation Trillium de l'Ontario. *Annual Report 2000-2001*. Toronto : 29 juin 2001. Disponible sur le site Web de la Fondation Trillium à : <http://trilliumfoundation.org> (consulté le 15 août 2002).

---

Fondation Trillium de l'Ontario. *Lignes directrices, 2001-2002*. Disponible sur le site Web de la Fondation Trillium à : <http://www.trilliumfoundation.org/OTF-French/new/index.htm> (consulté le 15 août 2002).

Gouvernement de l'Ontario. *Comptes publics 2000-2001, volume 1*. Détails des recettes. Toronto : 2001.

Gouvernement de l'Ontario. *Comptes publics 2000-2001, volume 2*. « Société des loteries et des jeux de l'Ontario ». Toronto : 2001.

« How do Charities Benefit? ». Disponible sur le site Web de l'Ontario Charitable Gaming Association à : <http://www.pbcaa.com/superstar/benefit.asp> (consulté le 21 août 2002).

Société des loteries et des jeux de l'Ontario (communiqué). *La Société des loteries et des jeux de l'Ontario verse 16,6 millions de dollars à 19 collectivités*, 18 juillet 2002. Disponible sur le site Web de la SLJO à : [http://www.olgc.ca/press/cs\\_pr\\_07\\_18\\_02\\_002.jsp](http://www.olgc.ca/press/cs_pr_07_18_02_002.jsp) (consulté le 20 août 2002).

Secrétariat du Conseil de gestion de l'Ontario (communiqué). *L'Ontario restreint l'expansion des jeux de hasard dans la province*, 19 juin 2000. Disponible sur le site Web du gouvernement de l'Ontario à : <http://www.gov.on.ca/MBS/french/mbs/releases/general/juin1900.html> (consulté le 20 août 2002).

Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario (communiqué). *Un accord favorise le développement économique des Premières nations*, 9 juin 2000. Disponible sur le site Web du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario à : <http://www.nativeaffairs.jus.gov.on.ca/francais/firstnations.htm> (consulté le 20 août 2002).

### **Sites Web**

Commission des alcools et des jeux de l'Ontario – <http://www.agco.on.ca>

Fondation Trillium de l'Ontario – <http://www.trilliumfoundation.org/>

Société des loteries et des jeux de l'Ontario – <http://www.olgc.ca/fr/index.jsp>

### **Autres provinces et territoires**

Commission des loteries du Nouveau-Brunswick. *Rapport annuel 2000-2001*. Fredericton : 2001. Disponible sur le site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick à : <http://www.gnb.ca/0162/reports/lottery/2001/lotrp2001f.htm> (consulté le 18 juillet 2002).

Corporation manitobaine des loteries. *Rapport annuel 2000-2001*. Winnipeg : Corporation manitobaine des loteries, 2001. Disponible sur le site Web de la CML à : <http://www.mlc.mb.ca> (consulté le 17 juillet 2002).

---

Conseil des arts du Nouveau-Brunswick. *Dixième rapport annuel, 1999-2000*. Fredericton : 2001. Disponible à : [http://www.artsnb.ca/fr/nbabra00\\_fr.pdf](http://www.artsnb.ca/fr/nbabra00_fr.pdf) (consulté le 18 juillet 2002).

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. *Public Accounts of the Province of Prince Edward Island – Volume II, Details of Revenue and Expenditures- Financial Statements of Agencies and Crown Corporations for the Year Ended March 31<sup>st</sup>, 2001*. « Prince Edward Island Lotteries Commission Financial Statements, March 31, 2001 ». Charlottetown : 6 juin 2001.

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. *Newfoundland and Labrador Estimates 2002-03*. St. John's : Treasury Board, 21 mars 2002.

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. *Province of Newfoundland Public Accounts. Volume II, Consolidated Revenue Fund Financial Statements for the Year Ended 31 March 2001 et Volume III, Consolidated Revenue Fund Supplementary Statements and Schedules for the Year Ended 31 March 2001*. St. John's : House of Assembly, 2001.

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. « Education, Culture and Employment – Activity Summary », *2002-2003 Main Estimates*. Yellowknife : 2002, p. 9-19 et 9-20.

Gouvernement du Yukon. *Operations and Maintenance Estimates 2002-03*. « Yukon Liquor Corporation ». Whitehorse : ministère des Finances, 22 avril 2002, p. 17A-1-17B-2.

Loto-Québec. *Au-delà du jeu – Rapport annuel 2002*. Québec : Loto-Québec, 2002.

Nova Scotia Gaming Corporation. *2001-2002 Annual Report*. Halifax : 2002. Disponible sur le site Web de la NSGC à : <http://www.gamingcorp.ns.ca/about/about2.htm> (consulté le 17 juillet 2002).

### **Sites Web**

Corporation manitobaine des loteries – <http://www.mlc.mb.ca>

Gouvernement du Nunavut – <http://www.nu.ca>

Loto-Québec – <http://www.loto-quebec.com>

Manitoba Gaming Control Commission – <http://www.mgcc.mb.ca>

Nova Scotia Gaming Corporation – <http://www.gamingcorp.ns.ca>

Site Web des lois et règlements du gouvernement du Nouveau-Brunswick – <http://www.gnb.ca/acts>

Yukon Liquor Corporation – <http://www.ylc.yk.ca>